

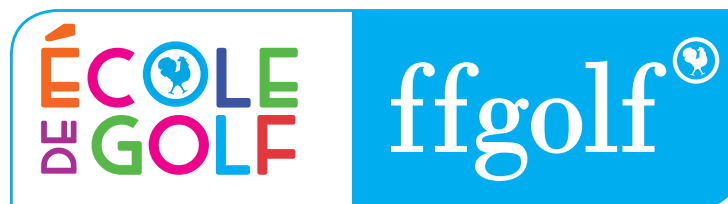


GUIDE fédéral

ÉCOLE
DE GOLF

ffgolf[®]

Recommandations, documents et outils
pour aider à la mise en place et au fonctionnement d'une



Réussir la formation et l'éducation au jeu de golf pour les jeunes de 5 à 17 ans

Document réalisé pour la Commission Jeunes par Philippe URANGA, Priscille DESPRES, Frédérique DORBES : *conseillers techniques de la ffgolf*

Commission jeunes, golf scolaire et universitaire ffgolf : Véronique AYMÉ, *présidente*,
Philippe LE COZ, *vice-président*, Frédérique DORBES, Muriel FOULQUIÉ, Jean-Louis LIGNIER, Bernard MARTIN, Priscille DESPRES
et Ludivine KREUTZ, *permanente ffgolf*

Le GUIDE de l'école de golf ffgolf est édité par la **Fédération française de golf**
68, rue Anatole France • 92309 Levallois-Perret cedex • Tél. 01 41 49 77 71 • golf.juniors@ffgolf.org • ffgolf@ffgolf.org • www.ffgolf.org • @ffgolf • #ffgolf

Directeur de la publication : Christophe MUNIESA, directeur exécutif, DTN

Réalisation : Direction communication, medias, digital, marketing, partenariats et licences

Illustrations : Philippe URANGA, Pascale SONCOURT + extraits documents ffgolf

Contacts : Ludivine KREUTZ - 01 41 49 77 71 - ludivine.kreutz@ffgolf.org • Charlotte MARLIER - 01 41 49 77 28 - charlotte.marlier@ffgolf.org

Rejoignez-nous sur www.ffgolf.org



Indicatif éditeur 978-2-9521478
ISBN 978-2-9521478-5-9 • EAN 9782952147859

2 000 exemplaires • GRATUIT

Tous droits de traduction, reproduction et adaptation totales ou partielles réservés pour tous pays

Sommaire

1^{re} partie - Structuration, gestion et animation de l'école de golf

PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE DE GOLF ffgolf	6 à 8
Un lieu d'accueil des jeunes de 5 à 17 ans	
Une éducation aux valeurs du golf	
Toutes les écoles de golf ne répondent pas aux exigences de l'École de Golf-ffgolf	
La Fédération au service des écoles de golf	
L'école de golf : une structure associative, commerciale ou indépendante	
Une activité importante qui dépasse le simple fait d'encadrer	
L'ORGANISATION	9 à 19
La Commission Jeunes	
L'intervention des bénévoles	
Le programme de l'école de golf : les étapes	13
L'inscription à l'école de golf	14
La composition des groupes	14 & 15
Les catégories d'âges	
La communication	17
La réunion des parents	
Le tableau d'affichage	
La recherche de financement	18
Les relations extérieures	19
L'ENCADREMENT DES JEUNES	19 & 20
L'enseignement	21
Le baby golf	21
Le sac pédagogique ffgolf	21
Le calendrier	22
Le suivi sportif des jeunes	
L'accompagnement en compétition	
L'organisation des drapeaux	23 à 25
Un parcours «Drapeaux» identifié, accessible correspondant au repère 7 (orange) enregistré sur extranet	
Le suivi : le carnet du jeune golfeur	
Tableau «Drapeaux»	25
Rôle du bénévole lors de l'accompagnement sur le parcours	
L'organisation des opens	26
Le petit jeu	26 & 27
Les Règles	28
L'animation	

LE RECRUTEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCOLE DE GOLF	29 & 30
Les opérations de découverte au sein du golf	
L'opération «Amène ton copain au golf»	
Les opérations «Portes ouvertes»	
Le golf scolaire	
Le golf dans le temps périscolaire	
Les actions de promotion à l'extérieur du golf	

2^e partie - Informations administratives et règlementaires

LE DOSSIER D'INSCRIPTION	32 à 34
La fiche d'inscription	
La licence	
Le certificat médical	
La fiche d'urgence médicale	
Les autorisations parentales	
Le règlement intérieur (ou charte de l'école de golf)	
LA RÉGLEMENTATION	34 & 35
Les obligations légales de l'enseignant	
Les obligations du golf	
Les obligations et les démarches liées aux déplacements avec des groupes de mineurs	
L'obligation d'information sur les incivilités dans le sport et la lutte contre le dopage	
LE STATUT ET LES DROITS DES BÉNÉVOLES	35 à 39
Le statut de bénévole	
Le cadre général de l'intervention de bénévoles associatifs	
Les assurances complémentaires	
L'assurance volontaire «accidents du travail» des bénévoles associatifs	
L'assurance maladie-maternité et l'assurance vieillesse	
Le bénévole responsable ou victime d'un dommage	
Le bénévole victime d'un dommage	
Le bénévole responsable d'un dommage	
Les remboursements de frais	
Remboursement des frais réels	
Remboursement forfaitaire des frais (non recommandé)	
Option pour une réduction d'impôts	

Les fiches techniques de la 3^e partie sont à télécharger sur le site internet de la fédération <http://www.ffgolf.org/Debuter/Jeunes/Ecoles-de-golf/Outils-pedagogiques> et sur Extranet dans l'onglet «Documentations» puis «Jeunes, Scolaires et Universitaires»

Elles ne figurent pas dans le document papier mais pourront suivre les évolutions administratives et réglementaires en temps réel

3^e partie : Fiches pratiques

ADMINISTRATIF : formulaires et modèles

- Fiche d'inscription à l'école de golf – modèle
- Fiche d'urgence médicale
- Autorisation d'accompagnement en transport
- Autorisation parentale de filmer, photographier, exploiter et diffuser l'image
- Autorisation parentale de prélèvement en cas de contrôle anti-dopage
- Fiche sanitaire de liaison
- Règlement intérieur (ou charte de l'école de golf)
- Feuille de présence

DRAPEAUX

- Tutoriel de création d'un parcours «Drapeaux» sur repère orange
- Commande des pin's drapeaux

SUIVI SPORTIF

- Fiche de suivi sportif des jeunes
- Tutoriel de suivi sportif des jeunes sur extranet

LE RECRUTEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCOLE DE GOLF

- Le golf à l'école primaire
- L'aménagement des rythmes scolaires et l'activité golf

Tableau récapitulatif de mise en place de l'activité dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires

COMMANDE DE DOCUMENTS ET MATÉRIEL

- Commande de documentation sur Extranet
- Commande du sac pédagogique École de golf-ffgolf

CONTRATS ET CONVENTIONS

- Exemple de convention: structure privée / Association Sportive
- Le contrat de travail type du pro (CDI intermittent)
- Annexe au contrat de travail à durée indéterminée intermittent / temps partiel

DOCUMENTS DIVERS

- Recommandations fédérales de la longueur des terrains pour les jeunes
- La trousse de secours
- Fiche suiveur de partie
- Fiche préparation du sac de golf
- Tutoriel de déclaration d'une école de golf
- Tutoriel d'entrée dans le processus de labellisation d'une école de golf
- Exemple de fiches baby-golf

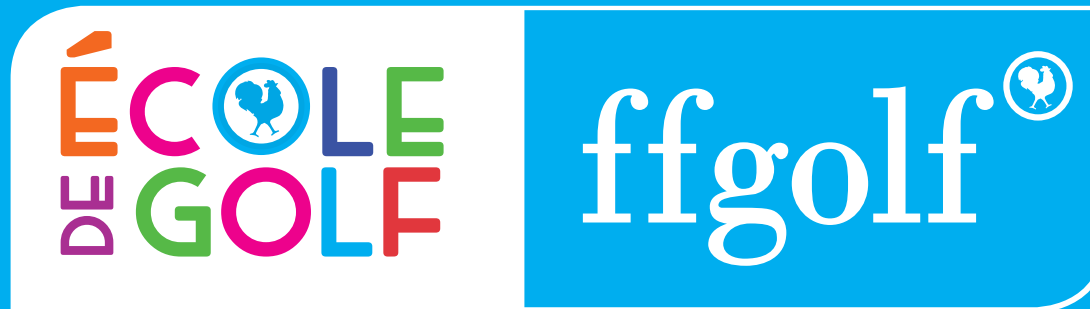
Contacts utiles :

Fédération française de golf : 68, rue Anatole France • 92309 Levallois-Perret cedex
Tél. 01 41 49 77 71 • golf.juniors@ffgolf.org • ffgolf@ffgolf.org • www.ffgolf.org • [@ffgolf](https://www.instagram.com/ffgolf) • [#ffgolf](https://www.facebook.com/ffgolf)
Ludivine KREUTZ - 01 41 49 77 71 - ludivine.kreutz@ffgolf.org • Charlotte MARLIER - 01 41 49 77 28 - charlotte.marlier@ffgolf.org

Rejoignez-nous sur www.ffgolf.org



GUIDE fédéral



1^{re} partie :

Structuration, gestion et
animation de l'école de golf

PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE DE GOLF ffgolf

Un lieu d'accueil des jeunes de 5 à 17 ans.

Dans un club, l'école de golf accueille tous les jeunes qui souhaitent découvrir le golf, progresser et exceller en compétition.

La pratique du golf peut se faire dans un esprit découverte, détente ou compétition, mais de façon bien différenciée.

Il est recommandé que les jeunes soient membres de l'Association Sportive du Club, licenciés à la Fédération française de golf (lien 1), de façon à pouvoir valider des niveaux de pratique (tests fédéraux les drapeaux, classements, **participation aux compétitions fédérales individuelles et par équipes**).

L'École de golf-ffgolf est un lieu où l'on doit y trouver l'esprit de camaraderie, de travail et de jeu. La promotion des jeunes est capitale pour un club, non seulement parce qu'ils représentent l'avenir du golf, mais aussi les membres seniors de demain. Chaque club devrait encourager ses jeunes membres à jouer et à progresser et leur permettre de s'insérer en toute harmonie dans le monde des adultes, en leur offrant le meilleur environnement possible de jeu. L'École de golf-ffgolf est la fondation du club de golf.

Le but de l'école de golf est avant tout de faire aimer le golf. Elle a prioritairement une vocation sportive et doit permettre l'éclosion de talents qui performeront dans les compétitions fédérales et qui alimenteront les équipes du club.

C'est pourquoi le projet l'école de golf doit être défini, affiché et intégré au projet sportif de l'Association.

Une éducation aux valeurs du golf

L'école de golf est un centre de formation mais aussi d'éducation. Le «pro» de l'école de golf est plus qu'un enseignant qui transmet son savoir, il est, aussi et surtout, un éducateur sportif qui forme et éduque les jeunes au jeu de golf. Aussi, comme tous les autres acteurs, il cherchera à inculquer à l'enfant les principales valeurs véhiculées par le golf :



**RESPECT
HONNÉTÉTÉ
PATIENCE
PERSÉVÉRANCE**

L'école de golf est un lieu où sont mises en avant ces valeurs.

Chaque jeune doit ainsi les connaître, les accepter, les intégrer et les mettre en acte.

- o **RESPECT** ▶ l'autre, l'encadrement, le terrain, le matériel et soi même.
C'est le sentiment de considération, d'égard que l'on peut avoir envers un individu ou quelque chose.
- o **HONNÉTÉTÉ** ▶ humilité, modestie.
Cette qualité témoigne de sincérité intellectuelle.
- o **PATIENCE** ▶ calme, sérénité.
C'est une vertu consistant à endurer avec modération et courage les difficultés du golf. Il s'agit de rester calme dans toutes les situations difficiles.
- o **PERSÉVÉRANCE** ▶ courage, motivation.
C'est une qualité du joueur qui poursuit son action avec constance, qui persiste dans sa résolution. Il est capable notamment de s'entraîner pendant un long moment, de continuer la compétition quoiqu'il arrive, sans jamais abandonner.

Toutes les écoles de golf ne répondent pas aux conditions de labellisation de l'École de golf-ffgolf

Il faut bien différencier :

Une école de golf dans laquelle on trouve un programme pédagogique, un suivi des jeunes et un accompagnement dans les compétitions

et

une école de golf dans laquelle sont donnés des cours collectifs jeunes sans objectif de progression, au jour le jour.

En effet, la notion d'«école» implique pour nous, **un programme, un suivi, des contenus préparés et structurés, une pédagogie adaptée et des évaluations régulières.**

Une école de golf devrait répondre à ces exigences.

La Fédération au service des écoles de golf

Les ligues et les comités départementaux, organes déconcentrés de la ffgolf, sont partenaires des associations sportives et des écoles de golf. À ce titre, ils conçoivent et réalisent des actions dont les objectifs sont partagés par tous.

a) Informations et support

Les interlocuteurs des écoles de golf ne doivent pas hésiter à se tourner vers les responsables «jeunes» des ligues et des comités départementaux qui pourront leur donner des informations et répondre à leurs questions.

Dans chaque ligue, un conseiller technique (ou un référent) se tient à la disposition des écoles de golf pour répondre à toute question concernant les jeunes.

De nombreuses publications et documents pédagogiques sont consultables sur le site internet de la fédération (www.ffgolf.org) et sur l'extranet du club (www.xnet.ffgolf.org).

Du plus, il est possible de commander du matériel pédagogique «école de golf» via le site de la Fédération, ainsi que des documents, livrets pédagogiques sur extranet (cf. 3^e partie Fiches pratiques : «Commande de documentation sur extranet»).

b) Organisation d'une filière sportive pour les jeunes (compétitions fédérales, stages, rencontres) :

Il existe toute une filière de compétitions organisées par les comités départementaux et par les ligues, en plus des compétitions de club. On les retrouve sur leur site internet respectif. De plus, il existe une distance spécifique à respecter pour faire jouer les jeunes sur le parcours en fonction de leur âge et de leur niveau :

- Si un enfant évolue dans la filière «Drapeaux», il faut rester sur des distances de parcours Drapeaux ;
- Si un enfant de 8 à 12 ans débute en compétition de club ou départementale il faut lui permettre de jouer sur terrain pitch&putt ou du repère orange ou repère «jeunes» ;
- Si un jeune de 10 à 16 ans évolue dans la filière compétition fédérale, il faut que les terrains soient conformes aux capacités physiques des enfants (cf. 3^e partie Fiches pratiques : «Recommandations fédérales de la longueur des terrains pour les jeunes»).

Au niveau départemental, la filière commence dès les premiers niveaux de Drapeaux par des animations sportives pour les plus jeunes et se prolonge par des épreuves individuelles ou par équipes pour tous les niveaux.

Cette filière se poursuit avec l'organisation d'un championnat départemental «jeunes» qui est parfois la première étape qualificative au Championnat de France des jeunes.

Les comités départementaux organisent aussi la détection et la formation sportive des jeunes poussins et U10 à travers des stages, des rencontres et des accompagnements aux compétitions.

La ligue organise diverses compétitions spécifiques «jeunes» et notamment les étapes de qualifications pour le Championnat de France des Jeunes (CFJ) pour les six catégories garçons et filles (minimes, benjamins, U12).

Se renseigner auprès de chaque ligue pour connaître le début des étapes qualificatives et le niveau requis des jeunes.

Il existe également des Grands Prix «Jeunes» organisés par les clubs ou la ligue.

Par ailleurs, chaque ligue :

- organise sa filière d'accèsion au haut niveau à travers des stages (d'évaluation et/ou d'entraînement), des rencontres et des accompagnements aux épreuves nationales et internationales ;
- prépare et accompagne l'équipe régionale au Championnat de France «Interligues U12» ;
- enfin, prépare un projet sportif, il est nécessaire de le consulter pour connaître toutes les actions jeunes.

Remarque 1 : les actions de formations pour les jeunes de la ligue et du comité départemental doivent être organisées en dehors des créneaux des écoles de golf et en complément de celles des clubs. La participation des jeunes du club à ces actions fédérales est fortement recommandée.

La ffgolf soutient les écoles de golf à travers l'aide des conseillers techniques, de sa documentation, de ses livrets pédagogiques et de son matériel adapté.

c) Opérations de promotion et de développement pour les jeunes :

Les comités départementaux ont également pour missions de développer le golf scolaire (cf. 3^e partie Fiches pratiques : «Golf à l'école primaire») et péri-scolaire (cf. 3^e partie Fiches pratiques : «La réforme des rythmes scolaires» et «Tableau récapitulatif de mise en place de l'activité dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires»).

Pour cela, ils rencontrent et établissent des partenariats avec les services départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) et des fédérations scolaires (USEP, UNSS, UGSEL...). Le club qui souhaite accueillir des scolaires s'adresse au référent scolaire du département.

d) Formation des bénévoles

Les personnes licenciées qui souhaitent participer activement à l'animation et l'organisation de l'école de golf peuvent bénéficier d'une formation gratuite organisée par les ligues. Cette formation à destination des bénévoles de club est traditionnellement appelée ASBC (Animateurs Sportifs Bénévoles de Club). Pour y participer, adressez-vous directement à votre Ligue.

Il est cependant important de définir un cadre pour l'intervention des bénévoles au sein de l'école de golf qui pourra dépendre de la structure juridique de l'école de golf.

L'école de golf : une structure associative, commerciale ou indépendante

Trois structures juridiques différentes peuvent être amenées à gérer l'école de golf : l'association sportive, la structure commerciale gestionnaire du golf ou l'enseignant de golf.

- **Dans le cadre d'une association gérant l'école de golf**, le Président est le représentant légal. Il peut déléguer à un bénévole la gestion de l'école de golf. L'enseignant est généralement salarié de l'association sportive. (cf. 3^e partie Fiches pratiques : «Le contrat de travail type de l'enseignant» et «Annexe au contrat de travail à durée indéterminée intermittent/temps partiel»).

Il est conseillé de se rapprocher de son conseil habituel pour analyser la relation entre l'association sportive et l'enseignant.

- **Dans le cadre d'une gestion commerciale du golf**, l'école de golf est sous la responsabilité du directeur qui peut déléguer à ses salariés la gestion. L'Association Sportive peut intervenir à travers ses bénévoles dans un cadre précis noté dans une convention (cf. 3^e partie Fiches pratiques : «Exemple de convention: structure privée/ Association Sportive»).
- **Dans le cadre d'une gestion indépendante par l'enseignant de golf**, les frais d'inscription des jeunes sont réglés directement auprès de lui. L'enseignant est donc le responsable de l'école de golf et peut faire intervenir des bénévoles de l'association sportive dans un cadre précis noté dans une convention tripartite (enseignant de golf, directeur du golf, AS).

La convention définit le lien et les relations entre une structure privée et l'association sportive composée de bénévoles. Elle concerne l'ensemble des domaines d'activités. Au sein de cette convention, l'école de golf fait l'objet d'un article spécifique bien détaillé.

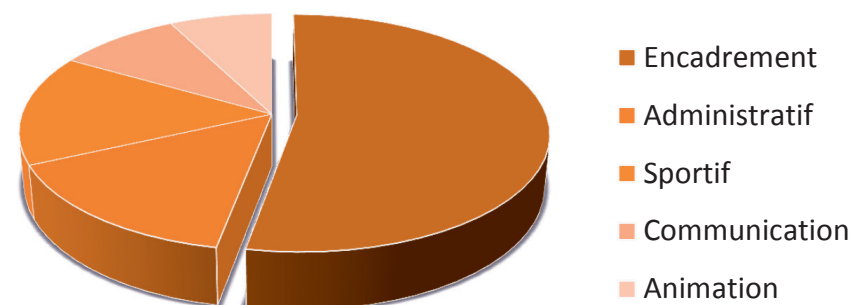
Pour plus de précision, se référer à l'exemple de convention située en dernière partie de ce guide.

Une activité importante qui dépasse le simple fait d'encadrer

Avoir une école de golf attrayante, dynamique et efficace, demande beaucoup d'investissement, de temps et de volonté. L'efficacité passe par une bonne organisation, une bonne communication, par un suivi régulier et précis des jeunes.

L'activité globale de l'école de golf est plus large que la seule activité d'encadrement des jeunes.

En effet, il est important de prendre conscience que l'activité d'enseignement représente 60% du temps global consacré à l'école de golf. Les 40 % restants comprennent l'organisation, la gestion, la conception, la recherche, la formation, l'information, la communication.



D'où l'intérêt de constituer une équipe dédiée au projet de l'école de golf : la commission «jeunes»

L'ORGANISATION

La commission «jeunes»

La commission «jeunes» est une équipe en charge du bon fonctionnement de l'école de golf. Elle peut être intégrée (ou pas) à la commission sportive de l'association sportive, mais dans tous les cas, elle est en étroite relation.

La cheville ouvrière de cette commission est le **trinôme** «Responsable Jeunes (désigné par l'AS) / Directeur / Enseignant». À des degrés différents, ces trois personnes sont les animateurs principaux de la commission «Jeunes».

Il est important que le responsable «jeunes» et l'enseignant soient identifiés comme tels sur extranet (voir avec l'administrateur extranet du club).

Cela leur permettra alors de figurer sur la liste de diffusion des organisations fédérales et d'être ainsi assurés de recevoir toutes les informations relatives aux jeunes.

Il est donc capital de désigner le responsable «jeunes» car c'est LA personne centrale dans la diffusion des informations. Pour rappel, le responsable «jeunes» n'est pas nécessairement le représentant légal de l'école de golf.

Cette déclaration sera aussi l'occasion d'attribuer à chacun d'eux un code extranet personnel. En effet, les responsables de la commission «jeunes» doivent pouvoir accéder librement à cet outil qui est une mine d'informations indispensables au fonctionnement de l'école de golf. Il leur permettra notamment d'obtenir toutes les informations sportives des jeunes du club, d'éditer sous forme de fichiers Excel la liste des licenciés jeunes du club, d'inscrire les jeunes aux épreuves départementales, régionales et fédérales, de commander les supports pédagogiques édités par la ffgolf, de commander les pin's des drapeaux, d'accéder à toute la documentation existante sur les jeunes...

L'administrateur extranet du club ne doit pas craindre l'accès à des informations ou des manipulations sensibles (accès aux informations financières, accès aux prises de licence par exemple) car l'attribution d'un code personnalisé permet à l'administrateur de définir pour chaque intervenant sur extranet les rubriques auxquelles il pourra avoir accès et les manipulations que l'intervenant sera autorisé à effectuer.

**La cheville ouvrière
de la commission
«jeunes»
de l'École de golf-ffgolf :
le trinôme
responsable «jeunes» de
l'AS / le pro / le directeur**

La composition et le rôle du trinôme :

1. Le responsable «jeunes» de l'AS

Le responsable «jeunes» doit agir au nom de l'association sportive. Il est donc généralement désigné par le comité directeur de l'association. Il peut être membre du comité directeur de l'association sportive ou de la commission sportive de l'association, lui permettant ainsi d'être la «voix» des jeunes auprès du comité directeur de l'association sportive.

Le responsable «jeunes» de l'AS a, avant tout, un rôle de coordination, d'organisation et d'animation de la commission «jeunes» pour réaliser en priorité les tâches suivantes en collaboration avec le pro et la direction :

- **Aider l'enseignant professionnel pour les formalités administratives de l'EDG** (licences, certificats médicaux, fiche d'urgence et autorisation parentale en cas de contrôle anti dopage)
- Veiller au respect du label des écoles de golf ou/et aider à sa mise en place
- Mettre en place, en association avec l'enseignant, le projet sportif global de TOUS les jeunes du club (du débutant au joueur du plus haut niveau possible), établir et gérer un budget annuel
- Construire en lien avec l'enseignant un programme de saison et **diffuser aux parents le calendrier et les dates à réserver** (en particulier les dates fixées pendant des vacances scolaires)
- Suivre régulièrement la progression des enfants en s'appuyant sur les tableaux de suivi
- **Prévenir et contacter les parents pour les inscriptions puis inscrire les enfants aux épreuves officielles (accès à extranet indispensable)**
- Vérifier les affichages divers ; les enregistrements des résultats, des tests
- **Communiquer avec les parents et organiser au moins une fois par an une réunion avec responsable jeunes / parents / enseignant**
- **Organiser les déplacements individuels et par équipes (voyage, hébergement, intendance...)**
- Se tenir informé du golf en France et **être en contact permanent avec son comité départemental** (président de la commission sportive et responsable «jeunes») et sa ligue (président de la commission sportive, responsable jeunes, coordonnateur ETR, secrétariat sportif) pour tout ce qui touche au golf des jeunes.

Même si le responsable «jeunes» doit veiller à tout coordonner et à s'assurer que toutes les tâches sont bien effectuées, il ne doit pas hésiter à s'appuyer sur les compétences des ASBC ou des bénévoles motivés et leur confier des missions qui pourront concerner l'administratif, la logistique sportive, la communication ou l'animation.

Remarque : toute personne encadrant les jeunes dans la pratique du golf devrait être licenciée et membre de l'Association Sportive.

2. L'enseignant

L'enseignant de l'école de golf doit naturellement prendre en charge toute la partie enseignement, avec : l'élaboration et la préparation des séances, l'encadrement des cours, le coaching en compétition, le suivi des résultats... Il est donc le responsable de la formation et de la progression des jeunes.

Il peut trouver auprès du responsable «jeunes» un soutien important pour tous les aspects liés à : l'animation, la logistique sportive, l'administratif et la communication qui font aussi partie de l'école de golf.

Il est aussi un maillon important de la transmission des informations auprès des enfants qu'il voit régulièrement en cours (rappel inscription, rappel compétitions...).

3. La direction du golf

Elle est en relation étroite avec l'enseignant et le responsable «jeunes» pour la co-rédaction et le suivi du règlement intérieur (ou charte) et de la convention, la mise à disposition des locaux, le nombre d'heures mises à la disposition de l'école de golf, la mise en place de créneaux pour des entraînements d'équipe, l'accès au parcours, un soutien administratif...

Enfin, pour une école de golf importante, il peut y avoir un bénévole par pôle d'activité (administratif, sportif, animation, communication). Chaque responsable de pôle peut s'entourer d'autres bénévoles pour mener à bien les différentes activités.

Dans le cas d'une gestion non directe de l'AS, les rôles sont répartis avec le gestionnaire et prévus dans une convention.

La commission «jeunes» sera donc composée au minimum du trinôme : responsable «jeunes» / enseignant / directeur.

Cependant, il paraît important d'intégrer à cette commission «jeunes» les ASBC et les bénévoles intervenant occasionnellement ou régulièrement sur l'école de golf.

Il peut être aussi judicieux d'y intégrer un jeune de l'école de golf, relais utile et intéressant entre l'équipe d'encadrement et les jeunes, pour améliorer la communication et proposer de nouvelles idées, ainsi qu'un parent pour connaître leurs ressentis et leurs attentes.

L'implication des bénévoles est indispensable pour dynamiser et animer l'école de golf.

L'intervention des bénévoles

Elle est indispensable pour dynamiser et animer l'école de golf. Les bénévoles interviennent en fonction de leurs disponibilités, de leurs attentes, de leurs compétences mais aussi du niveau de responsabilités qu'ils ont envie d'accepter.

Que la gestion de cette dernière soit associative ou commerciale (enseignant ou gestionnaire), la vie de l'école de golf nécessite une intervention de bénévoles afin que toutes les missions présentées dans ce guide soient pleinement remplies.

- Le bénévole sans formation fédérale

Il est important de pouvoir compter de façon occasionnelle ou régulière sur l'aide de parents, de seniors, d'adolescents ou de jeunes adultes du club.

Son aide peut consister à accompagner les jeunes sur le terrain ou lors de toute autre activité extra-sportive...

Il peut également être sollicité ponctuellement pour suivre une partie de golf (cf. 3^e partie Fiches pratiques : «Suiveur de partie» - Téléchargeable sur le Net).

Dès lors qu'il se rend disponible pour une action ponctuelle au bénéfice de l'école de golf, il est bénévole.

C'est d'ailleurs souvent parmi ces personnes qui ont volontiers rendu service que l'on peut trouver de futurs bénévoles qui accepteront de s'impliquer un peu plus dans l'école de golf.

La formation d'ASBC, proposée par les ligues, leur permettra de se former et donc d'acquérir de nouvelles compétences.

- Le bénévole de club formé (Animateur Sportif Bénévole de Club) :

La formation d'ASBC est une formation de ligue répartie géographiquement pour éviter des déplacements importants. Le programme, la durée, les contenus sont définis par la Fédération. Elle se déroule tous les ans sous le contrôle de la ligue.

Cette formation sera donc utile aux bénévoles dans leurs missions auprès de l'école de golf. Les personnes intéressées ne doivent pas hésiter à contacter leur ligue pour connaître les dates des prochains cycles de formation.

Les principaux thèmes évoqués lors de ces trois journées (minimum) de formation concernent, entre autres, l'organisation, la structuration, la gestion et l'animation d'une école de golf. Sont abordés également les outils fédéraux, la filière compétitive (du club au plus haut niveau), le rôle et les missions d'un ASBC, les responsabilités des bénévoles.

Cette formation permet ensuite à l'ASBC de mener à bien un certain nombre de missions, en fonction de ses disponibilités :

- identifier et prévenir les facteurs de risque liés à la pratique dans l'environnement golfique (balles, matériels, parcours, tenues, conditions météo, vie collective, espaces communs...)
- organiser l'école de golf et ses animations (plannings, chartes, règlement intérieur, affichage)
- participer au fonctionnement des groupes école de Golf (planning annuel, horaires), compositions, présences, inscriptions, licences, certificats médicaux, engagements dans les épreuves officielles, suivi des inscriptions et présences dans les regroupements et animations de comité départemental, de ligue
- aménager les parcours pour les adapter aux différents niveaux de jeu
- utiliser les différents outils fédéraux d'évaluation (Opens, Drapeaux)
- animer des situations de jeu, sur ateliers, sur parcours
- assurer la logistique d'un déplacement dans le respect des règles de sécurité et de la législation en vigueur en matière de responsabilité
- suivre les contenus de formation (carnet du jeune golfeur), les résultats, les progrès.

Le tableau ci-après présente un exemple des rôles de chaque acteur. Certaines personnes préfèrent intervenir sur le terrain au contact des jeunes en les accompagnant sur le parcours, d'autres préfèrent assurer la gestion administrative.

À chaque école de golf de trouver sa propre organisation.

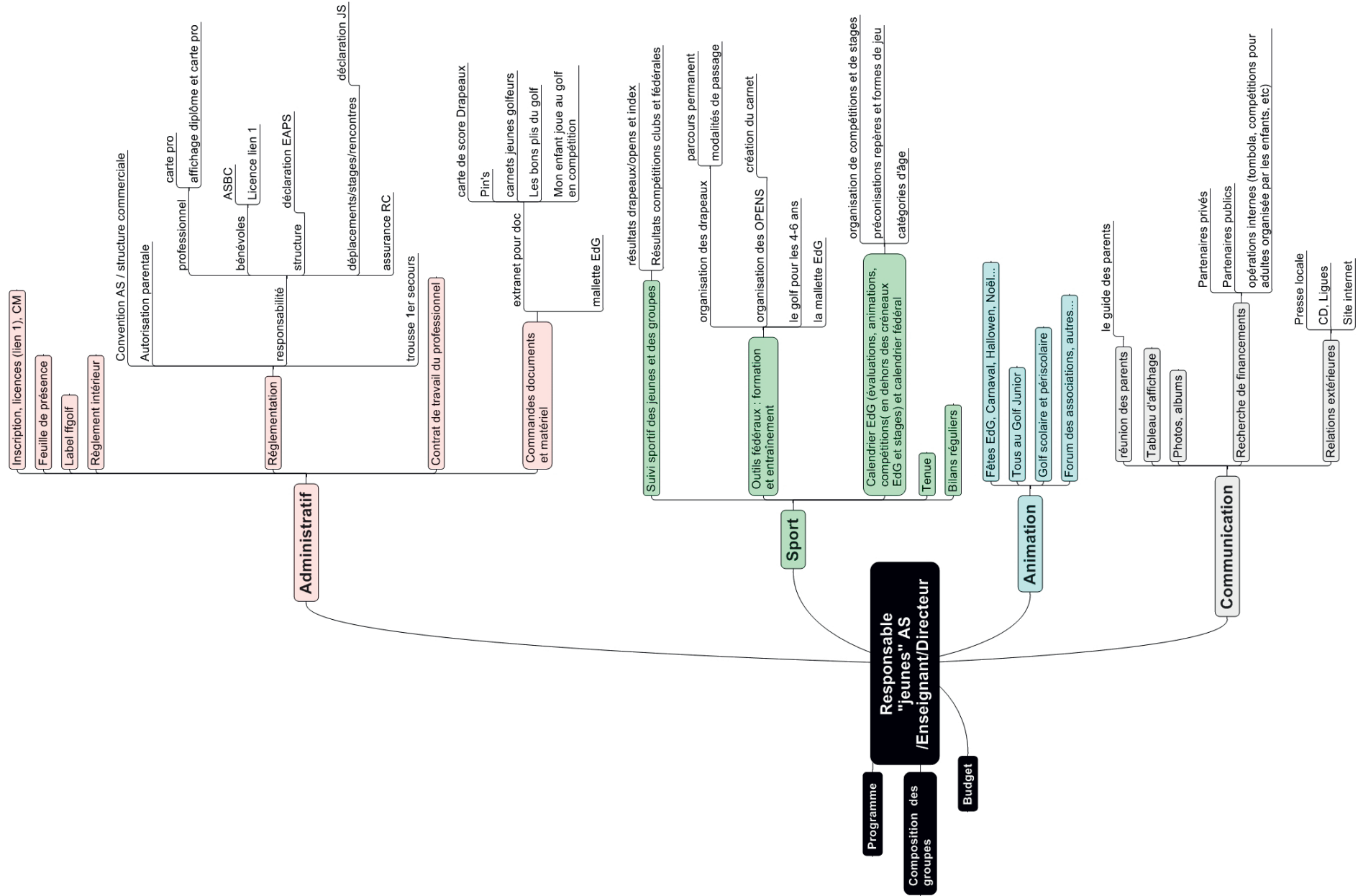
Exemple de tableau qui définit le rôle de chaque intervenant au sein de l'école de golf.

Actions	Nom des intervenants				
	Pro	Respons. «jeunes»	ASBC Bénévoles	Gestionnaire du club	Parents

Projet sportif					
Programme pédagogique					
Règlement intérieur					
Constitution des groupes					
Construction d'outils (péda, site, tableau de suivi...)					
Préparation des séances					
Mise en place des drapeaux Opens					
Entraînement					
Encadrement de séances sous direction du pro (ateliers, parcours)					
Accompagnement compétitions					
Organisation des déplacements					
Coaching en compétition					
S'informer sur les filières jeunes					
Sélection des jeunes					
Inscription des jeunes en compétition					
Elaboration du budget					
Suivi administratif des jeunes					
Journée d'inscription EdG					
Recherche des partenaires					
Tableau d'affichage					
Organisation réunion des parents					
Suivi statistique des jeunes					
Organisation des animations					
Procédure de labellisation, suivi					
....					
....					

Exemple d'organisation d'une école de golf.

Le trinôme coordonne ici 4 pôles d'activité : administratif, sportif, animation et communication pouvant, par exemple, être chacun géré par un ASBC.



Le programme de l'école de golf : les étapes

Les questions vous permettent de construire le projet de l'école de golf. La procédure peut être la suivante :

• Il est important de démarrer par un état des lieux.

1. Les joueurs

Quel est le nombre de joueurs ?

Construire une base de données avec : le sexe, l'âge, le niveau et la disponibilité.

Le profil des joueurs varie suivant l'investissement, l'implication du jeune et le temps qu'il consacre au golf.

Un jeune de 15 ans qui s'inscrit à l'école de golf n'a pas le même parcours de formation qu'un jeune qui a débuté à 6 ans. L'exigence du niveau demandé pour chacun des joueurs sera adaptée.

Nous pouvons définir trois profils de joueurs au sein de l'école de golf :

- **Golfeur occasionnel** : joue par exemple pendant les vacances de temps en temps 1 fois par mois, sur pitch and putt, sur le grand parcours souvent 9 trous et parfois 18, peut avoir un index.

- **Golfeur régulier** : joue régulièrement 18 trous. Participe à des animations sportives et quelques compétitions de club. Il obtient un index assez moyen.

- **Golfeur intensif** : généralement membre d'une équipe de club. Entraînement régulier et encadré. Participe aux compétitions fédérales.

2. Les ressources

- Humaines :

Quelles sont les personnes impliquées et leur rôle ?

- Matérielles et structures :

Faire l'inventaire du matériel : clubs, matériel pédagogique, balles, vidéo, livres...

Quelles sont les conditions d'accès et la disponibilité des installations ?

- Temps :

Quel est le nombre d'heures d'encadrement des jeunes ?

- Financières :

Quel est le budget alloué à l'école de golf ?

Y a-t-il des partenaires, des subventions diverses, des opérations internes de financement ?

• **Une fois l'état des lieux effectué, il s'agit alors de construire le programme de l'école de golf**

- Au regard du potentiel des jeunes, quels sont les objectifs ?

Par exemple, obtenir le label de l'**école de golf ffgolf**, améliorer le classement dans le mérite des écoles de golf, augmenter le nombre de jeunes, améliorer la qualité des prestations, participation pour X jeunes au championnat départemental U16, participation aux compétitions U12 du département, participation à la promotion filles ou garçons, montée en division filles ou garçons...

- Quels sont les objectifs que vous fixez pour chaque groupe ?

Par exemple, obtention d'un Drapeau de couleur, de métal, d'un OPENS ou d'un premier classement, améliorer un classement, participation aux épreuves fédérales...

- Pour les joueurs et joueuses de bon niveau, il est intéressant d'individualiser les objectifs sur le plan technique, mental et tactique, tout en donnant des échéances.

Quels sont les moyens à mettre en œuvre pour réaliser les objectifs ?

- Moyens humains
- Moyens matériels
- Moyens financiers

Il est important de définir les **critères de réussite du projet de l'école de golf** en fonction des objectifs annoncés en début de saison.

Sur le plan sportif, un des objectifs majeurs de l'école de golf est la participation au Championnat de France par équipe U16 (garçons et filles).

Les classements «espoir» et «performance» sont également la référence

sportive.

La finalité de l'école de golf est bien de faire performer les jeunes, à la fois en équipe et en individuel. Les meilleurs intégreront les équipes adultes hommes et femmes du club.

Le règlement des épreuves jeunes et les critères d'attribution des points dans les différents mérites sont sur le vade-mecum sportif de la fédération consultable sur le site www.ffgolf.org

Ainsi, il faudra retrouver dans le projet, le **calendrier** de l'école de golf dans lequel figureront :

- les séances
- les animations (Noël, Carnaval...)
- les compétitions du club et les compétitions fédérales départementales, régionales et nationales
- les stages de perfectionnement pendant les vacances
- les stages de préparation à une compétition par équipe ou individuelle

Construire un programme adapté aux profils des élèves et les faire performer en équipe et en individuel

Ces stages permettent d'approfondir différents thèmes abordés ou d'en aborder d'autres mais aussi de créer une dynamique de club dans un cadre différent. Ils assurent également un temps de pratique supplémentaire favorisant des progrès plus rapides.

► **Plus les jeunes pratiquent, plus ils progressent**

L'inscription à l'école de golf

Les inscriptions à l'école de golf doivent si possible être ouvertes dès le dernier jour de l'école de golf de l'année précédente. Cela peut se faire sous forme de préinscription par exemple. Ces préinscriptions sont importantes car elles permettent au club d'anticiper la constitution de ses groupes par niveau, ce qui n'est pas toujours évident dans l'urgence de la rentrée.

L'inscription à l'école de golf doit comprendre les horaires de cours mais également et autant que possible des temps où l'enfant peut aller s'entraîner sur le parcours. L'inscription peut donc inclure une cotisation club partielle ou totale.

Pour toute préinscription ou inscription, il faut remettre aux parents un dossier d'inscription complet qui devra être complété et remis au plus tard lors de la rentrée de l'école de golf. Vous trouverez le descriptif complet du dossier d'inscription dans la 2^o partie de ce Guide.

La personne en charge de l'administratif pourra :

- constituer un classeur regroupant, pour tous les enfants de l'école de golf, les documents que le club et l'école de golf doivent conserver : fiche d'inscription, fiche d'urgence médicale, certificat médical et autorisations parentales.
- rentrer sur ordinateur les adresses mails afin de créer une liste de diffusion «école de golf» pour communiquer régulièrement avec les parents.

Il faut bien faire passer le message aux enfants et à leurs parents que l'inscription à l'école de golf correspond à un package d'environ une trentaine de séances que l'on peut répartir ainsi :

- les cours dans les zones d'entraînement et sur le parcours (une vingtaine),
- les évaluations régulières (au moins trois) : drapeaux ou opens,
- les compétitions internes (au moins trois),
- les animations (trois),
- l'accès sur le parcours pendant les séances et hors séances école de golf,
- les compétitions extérieures avec un accompagnement (de trois à quinze en fonction du niveau et de l'implication).

Enfin, il est recommandé de tenir à jour une feuille de présence (cf. 3^o partie *Fiches pratiques* : «Administratif : formulaires et modèles» - Consultables et téléchargeables sur le Net) pour des raisons pédagogiques et de responsabilité. D'une part, il est important de suivre la progression des jeunes et leur implication. D'autre part, l'accueil des jeunes peut être défini (dans le règlement intérieur) dès le moment où la feuille de présence est remplie. La responsabilité de l'école de golf est donc engagée à ce moment-là.

La composition des groupes

À partir d'un certain niveau, il est capital de bien **différencier les groupes «loisir» et les groupes «compétition»**. Les objectifs, les motivations, l'implication ne sont pas les mêmes entre un joueur qui vient passer du temps et celui qui ne pense qu'à progresser.

- Bien séparer les groupes loisir des groupes compétition.
- Faire les groupes en conséquence (dans la mesure du possible).

Attention : veiller à favoriser les passerelles d'un groupe à l'autre. En effet, des motivations peuvent surgir à tout moment et inversement.

Les groupes «loisir» ne sont pas des groupes sans intérêt. Au contraire, chacun peut se fixer des objectifs différents tout aussi acceptables. Nous ne sommes pas là pour juger les jeunes mais pour les encourager à mieux jouer.

Ce n'est pas mieux ni moins bien, c'est différent.

Néanmoins, il arrive de trouver des jeunes sans aucune motivation, poussés par leurs parents qui considèrent l'école de golf comme une garderie. C'est de la responsabilité de l'enseignant, du responsable «jeunes» ou du directeur de convoquer les parents pour rappeler les conditions d'entraînement des jeunes à l'école de golf. Si elles ne sont pas respectées, après un ou deux avertissements, l'exclusion du jeune est formulée (cette procédure doit être inscrite dans le règlement intérieur de l'école de golf).

D'autre part, les parents ne s'occupent pas de la composition des groupes et des horaires sous prétexte que leur enfant est inscrit au poney ou au foot ! Chaque groupe est constitué avec un objectif particulier. Si le jeune ne peut pas venir dans le groupe qui lui est prévu, il devra faire le choix entre le golf et une autre activité. Un arrangement est possible dans la mesure où cela n'altère pas le bon fonctionnement du groupe et l'obtention de son objectif.

Priorité au golf et à la qualité !

Accepter des compromis au détriment de la qualité, c'est décrédibiliser votre école de golf.

ÉVALUATION	OBJECTIFS	ORGANISATION DES GROUPES			OBJECTIFS	EVALUATION	
		LOISIR	âge	COMPÉTITIONS			
<i>Drapeau</i> Vert Rouge	Entrée dans l'activité Découverte	Babygolf 1 H / semaine 6-8 enfants / groupe	5 ans				
			6 ans				
<i>Drapeaux</i> Vert Rouge Bleu Jaune Blanc	<i>Entrée dans l'activité</i> Préparation à la filière de compétition	Groupe Poucets 2H / semaine 10 enfants max	7 ans				
			8 ans				
			9 ans				
<i>Drapeaux</i> Vert Rouge Bleu Jaune Blanc Bronze Argent Or <i>OPENS</i> couleurs	<i>Entrée dans l'activité</i>	LOISIR 1 1 h 30 / semaine 10 enfants / groupe	10 ans				Groupe compétition <i>Poussin</i> 3 h / semaine 8 enfants max
			11 ans				
			12 ans				
			13 ans				
			14 ans				
	<i>Intégration au milieu golf :</i> Autonomie de jeu Classement (index)		LOISIR 2 10 enfants / groupe 1 h 30 / semaine	15 ans	Groupe espoir <i>Benjamin</i> 3 h / semaine 8 enfants max	Entraînement à la compétition : - Championnat départemental - Qualifications inter départementales - Qualifications régionales et inter régionales pour le CFJ - Championnat de France des Jeunes - Grands Prix Jeunes et Grand Prix - Epreuves nationales et internationales - Préparation aux OPENS - Interclub s Jeunes	<i>OPENS</i> couleurs
				16 ans			
				17 ans	Groupe élite <i>Minime</i> 3 h / semaine 8 enfants max		
				18 ans			
COMPÉTITIONS Une compétition de classement par trimestre Une rencontre sportive et conviviale au sein du club ou à l'extérieur							
ANIMATIONS Fête de l'École de Golf, Noël, carnaval + Portes ouvertes							

La composition des groupes se fait en fonction de l'âge et du niveau des jeunes.

On peut également organiser son école de golf en 3 filières.

Exemple :

École de Golf à 3 filières			
1 ^{ère} filière		2 ^{ème} filière	3 ^{ème} filière
Groupe babygolf	Groupe(s) découverte	Groupe(s) compétitions de club	Groupe(s) « élite » compétitions fédérales
30' à 1h00 par semaine	1h00 par semaine	2h par semaine (2 x 1h00 si possible)	3 h 00 par semaine min (2 x 1h30 si possible) + accompagnement 9 trous par des bénévoles +
Parcours accompagnés pendant les heures de cours Parcours lors des animations ou compétitions de clubs ou départementales			parcours en compétitions dans le cadre de l'EdG + compétitions fédérales

Remarques :

- il peut être intéressant de constituer un groupe filles, sauf pour les meilleures qui généralement aiment bien jouer avec les garçons.
- lors de l'élaboration des créneaux horaires pour l'école de golf, en plus des créneaux traditionnels du mercredi et du samedi, il est parfois possible d'en ouvrir en fin d'après-midi (lundi, mardi, jeudi et vendredi).
- il est important d'utiliser la catégorie N+1 dès le mois de septembre pour constituer les groupes afin que les âges soient en relation avec la saison sportive des jeunes. En effet, la saison U16 (16 ans et moins est calquée sur l'année scolaire, en vue de la qualification au championnat de France Jeunes.

Mémo sur les catégories d'âges :

Il est capital de bien connaître les catégories des jeunes et la filière de compétitions fédérales proposées.

En effet, un poussin 2 et un benjamin 1 ont des filières (compétitions) parfois bien différentes. C'est le cas également d'un minime 2 et d'un cadet 1 dont la filière est totalement différente. Il existe différentes catégories sportives chez les jeunes : cadet, minime, benjamin, poussin, poucet, enfant.

Nous regroupons également plusieurs catégories sous leur terme international :

- « U16 » concerne tous les enfants âgés de 16 ans et moins
- « U12 » concerne tous les enfants âgés de 12 ans et moins

Il est incontournable de bien connaître la catégorie sportive de chaque jeune car elle peut correspondre à des filières sportives complètement différentes.

Ce petit tableau devrait vous permettre d'y voir un peu plus clair.

TERME GÉNÉRAL	CATÉGORIE	ÂGE RÉVOLU À LA FIN DE L'ANNÉE CIVILE
U18	Cadet 2	18 ans
	Cadet 1	17 ans
	Minime 2	16 ans
	Minime 1	15 ans
	Benjamin 2	14 ans
	Benjamin 1	13 ans
	Poussin 2	12 ans
U16	Poussin 1	11 ans
	Poucet 2	10 ans
	Poucet 1	9 ans
	Enfant	8 ans et moins
	Minime 2	16 ans
	Minime 1	15 ans
	Benjamin 2	14 ans
U14	Benjamin 1	13 ans
	Poussin 2	12 ans
	Poussin 1	11 ans
	Poucet 2	10 ans
	Poucet 1	9 ans
	Enfant	8 ans et moins
	U12	Poussin 2
Poussin 1		11 ans
Poucet 2		10 ans
Poucet 1		9 ans
U10	Enfant	8 ans et moins
	Poucet 2	10 ans
	Poucet 1	9 ans

Le tableau des catégories des jeunes se trouvent dans le vade-mecum sportif de la Fédération consultable sur l'extranet de la fédération.

Allez à l'index, cherchez à «catégories d'âges».

La communication

1 • La réunion des parents

La réunion est à organiser en septembre et/ou en janvier quand le calendrier est sorti. Les points abordés sont les suivants :

- Présentation du projet de l'école de golf et de son fonctionnement
- Organigramme (rôles et missions des différents acteurs)
- Présentation des groupes
- Le calendrier des compétitions et des animations
- Le détail et le nombre de compétitions
- Comment se passent les compétitions, l'organisation proposée par l'encadrement (envoi mail, réponse par retour de mail avec une date limite, accueil des jeunes avant le départ, les modalités de retour, fiches à remplir...)
- Liste potentiel des enfants dans les différentes compétitions ou animations
- Les parents et leur rôle...

Il est important d'avoir un temps d'échange avec les parents afin de présenter le projet sportif de l'école de golf. Une réunion annuelle peut suffire. Ce temps est nécessaire pour que les parents comprennent et adhèrent au projet, même s'ils ne sont pas golfeurs. Au cours de cette réunion, les responsables de l'école de Golf doivent définir également le rôle et les missions des parents vis-à-vis de leur enfant et de l'encadrement.

Sur ce dernier point, la ffgolf a édité un document très utile Guide des Parents : «Mon enfant joue au golf en compétition». (Disponible sur Extranet - Mise à jour en 2017).

Il y est précisé la posture et le rôle que les parents devraient avoir envers leur enfant afin de l'aider à s'épanouir au mieux dans son activité sportive favorite. Il y est également précisé l'importance des rôles de chacun et notamment de l'entraîneur auquel les parents ne doivent pas se substituer.



2 • Le tableau d'affichage

Le tableau d'affichage amène un regard positif et dynamique sur l'école de golf du club. C'est un moyen supplémentaire pour communiquer avec les enfants et les parents. Il assure également un lien entre les jeunes et les membres du club. Il a plusieurs objectifs :

- 1) Informer sur le projet et les actions du club pour l'école de golf
- 2) Informer sur les activités départementales et régionales voire nationales pour les jeunes (compétitions, qualifications pour le Championnat de France, regroupements...)
- 3) Valoriser les jeunes de l'école de golf (résultats compétitions, drapeaux...)

Au niveau visuel, il convient de le placer à la vue de tous, dans un endroit abrité, protégé du vent, de la pluie et du soleil. S'il est coloré, bien ordonné et régulièrement actualisé, il attirera et jouera tout son rôle de communication et de diffusion d'information. Il donnera l'habitude aux jeunes de le consulter, aux parents d'y trouver les informations officielles et à tous de suivre la vie des jeunes du club.

Il convient de désigner une personne «référente» spécialement chargée de l'actualisation de l'affichage et du suivi des infos. Certains sujets peuvent être confiés à des jeunes (résultats des épreuves de clubs ou des drapeaux, photos des gagnants...)

Les informations à afficher :

- 1) Les documents existants disponibles en commande gratuite à la ffgolf
 - Label **École de golf-ffgolf**
 - Tableau «Mode d'emploi des Drapeaux»
 - Descriptif parcours Drapeaux
 - Critères des OPENS
 - Calendrier fédéral Jeunes
- 2) Les infos du club
 - Composition et coordonnées de la commission jeunes
 - Règlement intérieur de l'école de golf
 - Tarifs de la cotisation
 - Résultats des compétitions/derniers drapeaux obtenus
 - Prochains rendez-vous : lieux, horaires, échéance d'inscription...
 - Calendrier du club
- 3) Les infos du comité départemental, de la ligue, de la ffgolf
 - La filière Jeunes
 - Calendrier Jeunes
 - Les dates des épreuves

Le tableau peut être en bois tendre, en contreplaqué recouvert de liège (pour affichage par punaise), sur fond métal (pour aimants), avec ou sans vitrine...

La surface recommandée est de 2,5m² minimum. Le coût peut varier de 30 euros pour le plus simple à 500 euros avec une vitre de protection et une serrure.

La recherche des financements

- Via les opérations internes

Pour récolter des fonds pour l'école de golf, profitez du fait que le golf est un lieu de vie animé pour mettre en place :

- Sous conditions, une **tombola** ou un **loto** (quelques informations utiles pour son organisation : <https://www.service-public.fr>)
- Une **compétition pour les seniors organisée par les enfants**, cela permet de créer un lien privilégié entre les seniors et les enfants où chacun à sa place dans le club.
- Toute autre action à imaginer



Exemple d'action de financement : école de golf de Riom

- Via les partenaires privés :

Avant de démarcher des partenaires potentiels, vous pouvez créer une petite plaquette d'informations sur l'école de golf où figureront :

- l'objectif du projet de l'école de golf
- son bien-fondé, son originalité
- le rayonnement géographique du projet
- la nature des contreparties offertes à l'entreprise (logo sur le site internet, sur le calendrier sportif, sur le parcours...)
- une présentation du budget (dépenses et recettes)
- les coordonnées des responsables du projet.

- Via le mécénat :

Le mécénat est un dispositif permettant à une entreprise de verser un don, sous forme d'aide financière ou matérielle, à un organisme pour soutenir une oeuvre d'intérêt général. En contrepartie l'entreprise peut bénéficier d'une réduction fiscale.

Les associations sportives sont invitées à se rapprocher de l'administration fiscale pour savoir si elles peuvent bénéficier du mécénat (procédure de rescrit).

- Via les partenaires institutionnels

Pour obtenir d'éventuelles subventions institutionnelles et de l'aide dans vos démarches, n'hésitez pas à solliciter votre comité départemental qui vous orientera saison après saison. En règle générale, les associations sportives peuvent obtenir des subventions de l'État (via le CNDS) et des collectivités territoriales (Mairie et/ou conseil départemental pour les clubs). En général, les dossiers sont à constituer en début d'année civile pour un dépôt courant mars/avril.

Les relations extérieures

Plus l'école de golf et ses activités seront connues, plus vous aurez de retombées en termes d'inscription mais aussi en termes d'image positive auprès des parents et des enfants.

N'hésitez pas à parler régulièrement de l'école de golf, des compétitions, des stages, des initiations que vous faites tout au long de l'année, sur internet et dans la presse locale.

Communiquez également avec votre comité départemental et votre ligue, plus ils auront d'informations sur ce que vous faites, meilleure sera votre visibilité au niveau régional !

L'ENCADREMENT DES JEUNES

L'enseignement

Le golf est un jeu qui consiste à envoyer la balle dans le trou en moins de coups possible. Il est donc indispensable de proposer des temps de pratique sur le parcours. Les problèmes rencontrés sur le parcours permettent de donner du sens à un apprentissage sur le practice. La technique est alors abordée, non pas comme une fin en soi, mais bien comme un moyen d'améliorer le jeu.

► La technique est au service du jeu.

Le parcours peut également être utilisé comme un lieu d'apprentissage à condition de respecter un bon rythme de jeu. Cela correspond à faire des parcours à thèmes.

Les OPENS sont des parcours à thèmes que l'enseignant peut utiliser pour l'entraînement des joueurs, avec la possibilité d'évaluer les progrès de chaque jeune sous forme de score dans chaque compartiment du jeu.

La technique est un facteur de la performance utile et nécessaire. Son apprentissage nécessite, comme tout apprentissage, de répéter de nombreuses fois. Il ne suffit pas de le dire ou de le faire une fois pour apprendre ! Le jeune doit donc répéter pour apprendre !

L'enseignant doit donc faire preuve de rigueur et d'exigence notamment sur des points techniques fondamentaux que sont : le grip, la posture et la visée.

► Une rigueur et une exigence dans l'apprentissage des fondamentaux : grip, posture et visée.

Cette exigence n'est pas incompatible avec la possibilité de rendre les séances ludiques et attractives. L'enseignant doit proposer de nombreux jeux ou concours pour rendre les séances attrayantes pour le joueur. En effet, il ne s'agit pas de rester au practice avec comme seul objectif de modifier le geste. Cependant, il ne faut pas non plus tomber dans l'extrême et ne proposer uniquement que des jeux, sous prétexte que l'on veut que les jeunes s'amuse.



La séance peut alors se structurer ainsi :

1. Un jeu.
2. Un travail technique en relation avec les problèmes rencontrés lors du jeu (dosage, orientation, contact).
3. Un jeu pour mesurer les progrès en appliquant les consignes techniques.

► Du ludique pour apprendre.

Les séances sont donc ludiques et permettent l'apprentissage de la technique, mais pas seulement. L'enseignant insiste beaucoup sur l'attitude à adopter sur le parcours, d'où l'importance pour lui d'y aller régulièrement.

Pour les jeunes inscrits dans la filière sportive fédérale, le pro doit pouvoir les suivre sur le parcours en situation de compétition. Il construit avec ses élèves, des protocoles et des routines de compétitions dans lesquelles il pourra leur apprendre :

- à s'organiser avant de partir en compétition pour que les jeunes emportent le matériel adéquat (cf. 3^e partie Fiches pratiques : «Fiche préparation du sac de golf» - Consultables et téléchargeables sur le Net), le type d'aliments à consommer, etc.
- à faire un parcours de reconnaissance et à utiliser un carnet de parcours ;
- à s'échauffer avant de jouer sur le parcours (échauffement musculaire sans club, puis avec club)
- à se concentrer sur chaque coup en oubliant le coup précédent
- à rester calme malgré les difficultés et savoir réagir au plus vite positivement
- à adopter une routine de préparation où on intègre l'imagerie mentale
- à faire une analyse de parcours qui dépasse le simple fait de dire «j'ai mal putté» ou «j'ai mal drivé»
- etc.



► Le bénévole doit faire respecter le rythme de jeu du parcours, quel que soit l'âge et le niveau du jeune.

L'école de golf est un lieu privilégié pour apprendre le golf, à condition de respecter les principes suivants :

- Un temps de pratique suffisant. Dès lors que le jeune souhaite s'investir dans ce sport, l'école de golf doit lui proposer au minimum deux séances par semaine.
- Du jeu sur le parcours pour tous, du débutant à l'expert.
- Un parcours adapté (pitch and putt, drapeau ou repères traditionnels)
- Un suivi régulier des jeunes sur le plan technico-pédagogique
- Des séances ludiques et attrayantes.

Le label de l'École de golf-ffgolf

Il précise les points à respecter permettant ainsi d'obtenir un **gage de qualité**. Vous trouverez toutes les informations s'y rapportant sur l'extranet de votre club.

L'objectif est d'accompagner les clubs vers une amélioration de la structuration, l'organisation, la gestion et l'animation de leur école de golf.

Pour obtenir ce label fédéral, le club doit s'inscrire sur Extranet. Il valide lui-même les critères et sous-critères du label choisi. Puis, un conseiller technique ou référent de la Ligue vient vérifier et valider l'ensemble des critères. Enfin, le Président de la Ligue valide officiellement le label pour le club.

Tous les clubs labellisés apparaissent sur une carte consultable sur le site de la Fédération ou sur extranet.

Apprendre les règles :

Elles sont abordées dans les différentes évaluations qui suivent les progrès du joueur (Drapeaux et Opens).

Rien n'empêche évidemment de les aborder en salle. Cependant, les mises en situation sur le terrain permettent un apprentissage efficient. Des arbitres sont souvent volontaires pour intervenir dans les clubs. N'hésitez pas à les solliciter.

Le parcours adapté

Apprendre à jouer au golf nécessite d'aller sur le parcours !

Cependant, utilisez des parcours adaptés au niveau des jeunes.

Ne faites pas partir des jeunes de 8 ans non classés des repères rouges ! Utilisez les parcours tels que le Pitch and Putt ou parcours Drapeaux.

Le parcours des Drapeaux doit être permanent de façon à pouvoir laisser l'accès libre sur le parcours aux plus jeunes et aux débutants, sous certaines conditions fixées par le club (par exemple : accompagnement par un adulte ou un jeune classé) en dehors des séances encadrées de l'école de golf.

Le matériel :

Pour la première inscription des jeunes à l'école de golf et dans le cadre de leur période d'essai, il est conseillé de leur prêter du matériel afin qu'ils ne s'engagent pas immédiatement dans des frais. Au-delà de cette phase, ils achèteront leur propre matériel.

Le matériel doit être adapté à la taille, au poids et à la force du jeune. Sinon, il risque de se faire mal au dos et d'intégrer un mauvais swing. Il faut écouter les conseils du pro et ne pas laisser l'enfant choisir ! Le proshop du golf peut proposer des clubs adaptés souvent à des prix intéressants. Comme les enfants grandissent vite, leur propre matériel va devoir évoluer rapidement, le pro et les bénévoles peuvent mettre les parents en relation entre eux pour la vente ou l'échange de matériel.

À partir d'un certain niveau, le conseil du pro et le fitting sont nécessaires pour optimiser la performance.

Le babygolf

Le babygolf est réservé aux jeunes de 4 à 6 ans.

L'enseignant de golf dispose d'un livret **Baby golf** dans lequel il trouvera de nombreux jeux : la «chasse aux pétards», le «trésor», le «petit dragon en colère», et une programmation-type pour l'ensemble de l'année. Quand vous devez faire une



séance en salle (conditions météo difficiles), n'hésitez pas à les amuser avec des séances de dessin de golf (cf. 3^e partie Fiches pratiques : «Commande documents et matériel» - Consultables et téléchargeables sur le Net).

Afin de mettre en place ces jeux, il peut utiliser le **sac pédagogique ffgolf** qui contient tout le matériel nécessaire.

Nous préconisons un groupe de 6 jeunes et une séance d'une heure maximum. Ne pas mélanger des jeunes de 8 ans avec des 5-6 ans ! Il y a trop de différence et le discours pédagogique n'est plus adapté.

À cet âge, l'enfant a besoin de bouger. Il apprend en jouant. Il n'est pas en mesure de rester concentré très longtemps, ce qui implique de lui proposer plusieurs jeux dans une même séance.

Un aménagement des situations est obligatoire de façon à ce qu'il comprenne tout de suite ce qu'il faut faire. Ex : «Vous êtes l'équipe bleue et vous visez la zone bleue.»

Le sac pédagogique «École de Golf-ffgolf»

Le sac pédagogique «**École de Golf-ffgolf**» est destiné à l'ensemble des cours donnés dans le cadre de l'école de golf (cf. 3^e partie Fiches pratiques : «Commande documents et matériel» - Consultables et téléchargeables sur le Net). Il permet de mettre en place un grand nombre de situations pour les petits comme pour les grands.



Le calendrier

Un bon calendrier doit permettre aux jeunes de l'école de golf de voir en un clin d'œil toutes les animations proposées pendant l'année, stages, compétitions officielles ou animations ludiques doivent donc être, dans la mesure du possible, anticipées dès septembre. Le calendrier doit être assez riche pour permettre aux jeunes de tous niveaux d'y trouver un réel intérêt et il doit être mis à jour au fur et à mesure de la parution des calendriers fédéraux (CD, ligue, ffgolf).

Recensez les compétitions juniors du club, du comité départemental, de la ligue et de la fédération. N'hésitez pas à solliciter les clubs environnants pour enrichir le calendrier sportif des jeunes ! Vous avez forcément à proximité un Organisateur d'Épreuve de Club (OEC) qui pourra vous donner un coup de main !

Préparez-le dès la rentrée de septembre, mettez-y de la couleur, des dessins pour qu'il soit attractif, des légendes pour qu'il ne soit pas trop lourd. Ayez une offre d'animation variée répondant aux attentes des enfants quel que soit leur niveau, proposez différentes formules et formes de jeu, pensez à adapter la longueur des trous aux capacités des enfants et créez différentes séries en fonction des catégories d'âge !

Tableau téléchargeable sur le Net -
3° partie du **GUIDE fédéral des écoles de golf** -
«Fiches pratiques».

Septembre 2014						
(date)	(intitulé)	(lieu)	(formule)	(parcours)	(limite d'index)	(limite d'âge)
27 et 28 septembre	● Réunion école de golf	club	joueur +parent	RV pour tous à 17h!	x	x
Octobre 2014						
4 et 5 octobre	Rencontre par équipe U10	Ligue	équipe	Ligue pitch and putt	sélection ligue	10
25-oct	★ compétition de l'école de golf	club	stroke/stableford	parcours drapeau/9T/18T	aucune	18
27 au 30 octobre	Stage vacance école de golf	club		parcours drapeau	aucune	aucune
31-oct	● compétition Halloween	CD	équipe	parcours drapeau	aucune	12
Novembre 2014						
15-nov	★ Compétition avec série jeune	club	stroke/stableford	18T	36	aucune
Décembre 2014						
03-déc	Passage des drapeaux	club		cf. carnet jeune golfeur		
19-déc	★ Compétition du père Noël	club	stroke/stableford	parcours drapeau/9T/18T	aucune	aucune
28 au 30 décembre	Stage vacance école de golf	club	stroke/stableford	parcours drapeau/9T/18T	aucune	aucune
Janvier 2015						
25-janv	★ Compétition de la nouvelle année	CD	stroke/stableford	parcours drapeau	aucune	12
26-janv	Stage départemental	CD	ateliers petit jeu	CD	sélection	12
Février 2015						
17 et 18 février	Stage De Ligue	Ligue	ateliers petit jeu	Ligue	sélection ligue	16
19 et 20 février	MJ Grand Prix Jeune de la Ligue	Ligue	stroke	Ligue	cf. vade-mecum	16
23 au 25 février	Stage vacance école de golf	club		parcours drapeau	aucune	aucune
28-févr	● compétition Carnaval	club	équipe	parcours drapeau	aucune	16
Mars 2015						
07-mars	Interclubs U16	club voisin	équipe match play	18 T	sélection	16
15-mars	Stage départemental	CD	ateliers petit jeu	CD	sélection	12
22-mars	★ Compétition avec série jeune	club	stroke/stableford	18T	36	18
Avril 2015						
4 et 5 avril	Interclubs U16	club voisin	équipe match play	18 T	sélection	16
18-avr	★ compétition de l'école de golf	club	stroke/stableford	parcours drapeau/9T/18T	aucune	aucune
Mai 2015						
4 et 5 mai	Stage De Ligue	Ligue	ateliers petit jeu	Ligue	sélection ligue	16
4 et 5 mai	Stage De Ligue	Ligue	ateliers petit jeu	Ligue	sélection ligue	12
6 au 8 mai	Stage vacance école de golf	club		parcours drapeau	aucune	aucune
23 et 14 mai	MJ Etape qualificative aux CFJ 2/3	Ligue	stroke	2x18T	cf. vade-mecum	16
Juin 2015						
13 et 14 juin	MJ Etape qualificative aux CFJ 3/3	Ligue	stroke	2x18T	cf. vade-mecum	16
10-juin	● Passage des drapeaux	club		cf. carnet jeune golfeur		
20 et 21 juin 2016	MJ Grand Prix Jeune de la Ligue	Ligue	stroke	Ligue	cf. vade-mecum	16
27-juin	● Finale 123 poucets	Ligue	équipe	parcours drapeau	sélection club	12
Juillet 2015						
2 et 3 juillet	Stage de préparation à la Finale Inter Régionale	club	ateliers	zone d'entraînement	qualifiés	16
8 au 10 juillet	MJ Finale Inter Régionale (FIR)	Inter région	stroke	2 x 18T	qualifiés	16
14 au 17 juillet	MJ Divisions nationales U16	National	équipe	à définir	sélection	16
20 au 25 juillet	Interligues U12	Ligue	équipe	Golf national	sélection	12
27 juillet au 2 août	MJ Championnats de France des Jeunes	National	stroke et match play	Golf national	qualifiés	16

Légende du calendrier:	● Animation ludique
	★ Compétition comptant pour l'index
	MJ Compétition comptant pour le Mérite National Jeunes

Le suivi sportif des jeunes

Pour mesurer les progrès accomplis par les jeunes sur plusieurs mois voire plusieurs années, il faut faire une évaluation de départ en septembre que l'on reproduira au fil du temps (idéalement en février puis en juin). Cette dernière permettra d'évaluer les progrès. Pour cela, le pro peut décider de son propre système d'évaluation technique. De façon toute aussi importante, il faut également s'appuyer sur certaines données récurrentes : drapeau obtenu, index, moyenne de score, place au mérite National Jeunes, place au Mérite National Amateur (cf. 3^e partie Fiches pratiques : «Suivi sportif des jeunes» - Sur le Net).

L'accompagnement en compétition

Après avoir bien défini les épreuves auxquelles les jeunes peuvent participer en fonction de leur catégorie sportive et de leur niveau (épreuves réservées aux niveaux de Drapeaux de couleur, épreuves réservées aux classés du département au national), il convient d'organiser les déplacements. Certains clubs font l'achat d'un minibus et prennent la responsabilité des déplacements, d'autres organisent des covoiturages avec les parents.

Lors de compétitions par équipe, l'enseignant devient alors un entraîneur/coach. Son rôle est fondamental. Il a construit au fil du temps une relation particulière avec les joueurs et sait rapidement intervenir pour les mettre en confiance.

Cependant, un bénévole peut également se transformer en coach à partir du moment où il n'intervient pas sur la technique. Il peut encourager, rassurer son équipe et insister sur la bonne attitude et l'esprit sportif.

Il est utile d'accompagner les plus jeunes lors d'épreuves promotionnelles. C'est un moment important pour eux qui doit être vécu avec joie et enthousiasme. Par conséquent, le rôle de l'accompagnateur est essentiel. Il devra s'attacher à positiver et à leur faire retenir que les moments agréables. Il s'attachera à ne pas les comparer entre eux mais plutôt à favoriser l'esprit de groupe.

L'objectif est de leur donner envie de revenir !



L'organisation des Drapeaux

Les Drapeaux sont à la fois un outil de formation et un outil d'évaluation.



La formation vise à permettre aux jeunes d'évoluer progressivement sur un parcours adapté en commençant par quelques trous pour apprendre à s'organiser sur le parcours puis vers 9 trous pour apprendre à performer en comptant tous ses coups. La formation comporte également des «connaissances d'accompagnement» très importantes à aborder en cours d'école de golf mais également lors des parcours d'entraînement accompagnés. L'ensemble de la formation est suivie par l'intermédiaire du **passport Drapeaux**.

L'évaluation vise à situer le niveau de l'enfant dans sa progression. Chaque couleur de Drapeaux correspond à une étape.

L'évaluation peut se faire de deux façons (l'idéal est d'utiliser et d'alterner ces deux modes d'évaluation dans le club) :

- ▶ Un passage officiel de Drapeaux, une fois par trimestre par exemple
- ▶ Un passage de Drapeaux lorsque le jeune est prêt en s'appuyant sur un bénévole du club (ASBC) pour l'accompagner sur le parcours.

En résumé :

3 étapes importantes pour une bonne organisation des Drapeaux dans le club :

- **Un parcours «Drapeaux» identifié, accessible correspondant au repère 7 (orange) enregistré sur extranet.**

L'enfant apprend à jouer sur le «grand» parcours mais sur des distances adaptées à son âge et à son niveau.

Le parcours «Drapeaux» (repère 7) est un parcours compact avec 3 trous courts maxi 90 m, 3 trous moyens environ 135 m et 3 trous longs maxi 220 m.

Les cartes de scores Drapeaux accompagnent les parcours d'entraînement comme les tests d'évaluation et doivent être à disposition des jeunes dans le club.

• Le suivi : le PASSEPORT DRAPEAUX

L'utilisation du **passoport Drapeaux** permet de suivre au mieux la formation du joueur et de s'adapter au rythme de l'enfant pour le passage des tests. Avant tout test sur le parcours, l'enseignant ou un bénévole devra vérifier si les connaissances d'accompagnement sont acquises.

• Les tests de passage des Drapeaux

Les tests officiels de passage de drapeaux doivent être réguliers et adaptés au rythme des enfants. Ils ne seront organisés qu'à partir du moment où les jeunes auront acquis les connaissances d'accompagnement et qu'ils se seront entraînés sur le parcours Drapeaux de nombreuses fois. Il ne faut pas attendre le jour du test pour aller sur le parcours !

Il conviendra d'avoir une attention toute particulière sur l'**étiquette** et sur le **rythme de jeu**. Il doit être le même que celui des adultes. Les temps de passage de référence, sont inscrits sur les cartes de compétition du club. **Si une équipe est trop lente, elle ne peut pas avoir le Drapeau même si le score est bon !** C'est une condition d'obtention du drapeau. Ci-dessous le tableau récapitulatif des drapeaux.

En toute logique, il est tout à fait possible de laisser partir des adultes (membres ou green-fee) après les parties des jeunes. Si les jeunes jouent trop lentement ; il ne faut pas s'étonner d'avoir des reproches de la part des adultes. Ces derniers pourront même faire pression auprès du directeur pour que les jeunes n'aillent pas sur le parcours. Or, nous savons que l'on apprend à jouer sur le parcours, à condition, qu'il soit adapté et que le rythme de jeu soit respecté.

Si le rythme de jeu est respecté, tout le monde aura sa place sur le parcours. Si vous arrivez à faire dire aux adultes que les jeunes jouent vite, vous aurez atteint un objectif majeur de formation.

Cela s'apprend lors des entraînements sur le parcours Drapeaux. Pour les plus jeunes et les débutants, dans un premier temps, il faut leur imposer de ramasser la balle et de la mettre sur le green quand le jeu est trop long. Ensuite, il faut éviter de les laisser faire plus d'un coup d'essai (voire aucun). L'accompagnateur bénévole se focalise sur l'étiquette mais surtout pas sur la technique !

Par exemple, on peut jouer à la course au temps « X minutes pour finir le trou ». Cela devient alors un challenge.

Apprenez aux jeunes dès le plus jeune âge (dès 5 ans) à marcher vite.

Il faut arrêter les longues promenades interminables des jeunes débutants sur le parcours !

Le Drapeau d'argent marque une étape dans l'apprentissage du jeune : du «petit parcours» il accède au «grand parcours», d'une découverte à un investissement pour son sport.

► Le golf est un sport avec une étiquette !

Rôle du bénévole lors de l'accompagnement sur le parcours «Drapeaux»

- Questionner les jeunes plutôt que leur dire ce qu'il faut faire
- Ne pas trop parler
- Ne pas être trop directif : laissez faire les jeunes et intervenez ensuite
- Ne pas prendre en charge le drapeau ou le chariot. C'est justement en les laissant faire qu'ils sauront faire
- Ne pas induire les comportements : détachez-vous de la partie pour que les jeunes trouvent leur propre rythme de marche (rapide). Ne partez pas dès que la balle du dernier joueur est tirée. Attendez de voir si les jeunes réagissent. Si ce n'est pas le cas, leur dire.
- Donner toujours le temps de jeu à respecter. Les avertir qu'il ne reste que quelques minutes pour finir le trou, suffit pour les faire accélérer.
- Apprendre à compter : soyez vigilant. Demandez aux jeunes de compter à haute voix après chaque coup.
- Faire un bilan après chaque parcours : attitude, étiquette.

Sachez bien différencier deux moments :

- L'entraînement
- L'évaluation

À l'entraînement, vous pouvez marcher à côté d'eux tout en les laissant libre de leurs actes, vous pouvez les conseiller, leur apprendre à se comporter.

En revanche, lors du test, écartez-vous de la partie, marchez dans le rough. Intervenez uniquement en cas de danger et pour signaler le temps de jeu.

Ne sanctionnez pas dès la première faute de comportement, mais demandez au joueur ce qu'il fallait faire et ce qu'il aurait du faire. Si vous voyez qu'il a du mal et qu'il n'est pas du niveau, accélérez le jeu et dites lui qu'il aura à travailler la prochaine fois et qu'il pourra le repasser dès qu'il sera prêt.

Ne soyez pas laxiste. Le test se mérite, soyez juste. Il n'y a aucun intérêt à lui donner s'il n'a pas le niveau. Pensez toujours que le but de ces tests est sa **formation de golfeur**, et non la réussite d'un examen ! C'est une formation qui se fait pas à pas.

**Étiquette,
rythme de jeu,
savoir compter...
sont les bases de
l'évaluation des
tests Drapeaux**

ECOLE DE GOLF-FFGOLF	DRAPEAUX Premières étapes de la formation des jeunes							
	VERT	ROUGE	BLEU	JAUNE	BLANC	BRONZE	ARGENT	OR
3 TYPES DE PARCOURS	Pitch and putt (longueur max 60m par trou) aménagement sur green entraînement ou p&p		Parcours "drapeaux" (repères drapeaux permanents sur parcours)				Parcours "jeunes" par catégorie (repères jeunes sur grand parcours)	
Nombre de trous	3 trous	6 trous	6 trous	9 trous	9 trous	9 trous	9 trous	18 trous
FORMULES DE JEU	Stroke play aménagement "STROKEFORD"	Stroke play aménagement "STROKEFORD"	Stroke play aménagement "STROKEFORD"	Stroke play aménagement "STROKEFORD"	Stroke play aménagement "STROKEFORD"	Stroke play aménagement "STROKEFORD"	Stroke play aménagement "STROKEFORD"	Stroke play aménagement "STROKEFORD"
Conditions de participation	- Etre licencié ou avoir participé à un cycle scolaire	-Etre licencié - Avoir validé le drapeau précédent	-Etre licencié - Avoir validé le drapeau précédent	-Etre licencié - Avoir validé le drapeau précédent	-Etre licencié - Avoir validé le drapeau précédent	-Etre licencié - Avoir validé le drapeau précédent	-Etre licencié - Avoir validé le drapeau précédent	-Etre licencié - Avoir validé le drapeau précédent
CONDITIONS D'OBTENTION	Pas d'exigence de score	Pas d'exigence de score	Pas d'exigence de score	Pas d'exigence de score mais un passage obligé sur le green sur 6 trous minimum	SCORE < X <i>à préciser</i>	1er classement sur parcours "drapeau"	1er compétition sur 9 trous "parcours jeunes"	1ère compétition sur 18 trous sur "parcours jeunes"*
	- La partie de 2 joueurs doit valider au moins 1 trou dans le temps de jeu imparti de ce parcours - Avoir validé le questionnaire vert	- La partie doit valider au moins 3 trous dans le temps de jeu imparti de ce parcours - Avoir validé le questionnaire rouge	- La partie doit jouer dans le temps de jeu imparti du parcours - Avoir validé le questionnaire bleu	- L'équipe doit jouer dans le temps imparti - Ramasser la balle à partir de 8 coups (on marque 9) - Les scores notés doivent correspondre au moins sur 3 trous	- L'équipe doit jouer dans le temps imparti - Le score doit être égal ou inférieur à 60 (on marque 9) - Aucune erreur de score (vérification sur au moins 3 trous)	- Chaque jeune doit jouer dans le temps imparti - Ramasser la balle à partir de par +4 - Les scores notés doivent correspondre au moins sur 3 trous - Questionnaire de règles	- Chaque jeune doit jouer dans le temps imparti - Les scores notés doivent correspondre au moins sur 3 trous - Questionnaire de règles	- Chaque jeune doit jouer dans le temps imparti - Diaporama des règles - Clé d'entrée pour les compétitions départementales
Conditions d'organisation	<p>Il est indispensable de s'entraîner de nombreuses fois sur le parcours avant le passage des "drapeaux". Le passage des drapeaux est planifié à l'avance dans le calendrier annuel de l'école de golf. Il est aussi possible d'organiser une session de passage de "drapeaux" à tout moment pour un groupe de jeunes. Ne pas confondre les moments de formation (où les jeunes apprennent) avec les moments d'évaluation (pendant lesquels on vérifie leurs compétences en observant)</p>							

L'organisation des OPENS

L'OPENS (Objectif Performance Évaluation Nationale en Stroke play) est un outil d'évaluation et d'entraînement pour les jeunes ayant obtenu au moins le niveau du drapeau d'argent.

Il balise une progression en cinq niveaux rouge, bleu, jaune, blanc et noir. Il évalue le niveau du joueur à travers sept thèmes de jeu et un test de règles.

Il se passe sur le parcours de 9 trous en choisissant à chaque fois deux thèmes de jeu :

Mise en jeu et approche roulée (25 m)

Mise en jeu et approche levée (15 m)

Mise en jeu à effet (2 Draw, 2 Fade) et sortie de bunker (13 m)r

Mise en jeu à effet (2 D, 2 F) et approche pitchée longue (40 m)

Mise en jeu à effet (2 D, 2 F) et attaque de green (90 m)

Il est important de baliser le parcours avant de démarrer les premières évaluations et de préparer un carnet de parcours.

C'est un travail très intéressant à faire avec les jeunes car cela correspond à un début de formation sur l'élaboration d'un carnet de parcours.

C'est particulièrement utile pour les meilleurs qui se destinent aux compétitions fédérales : apprendre à faire un carnet de parcours et savoir l'utiliser.

L'utilisation des jumelles laser est recommandée.

**Il faut compter une demi-journée
pour mettre en place le carnet de parcours avec l'utilisation d'une voiturette.
Une fois le carnet constitué,
il n'y plus de préparation à faire.
Aucun plot sur le terrain n'est nécessaire**

PETIT JEU

Se placer au bord de chaque green et jouer l'approche/putt en stroke play.

Rappel : on choisit un thème d'approche par parcours de 9 trous.

Thème	Distance entre la balle et le drapeau
Approche roulée	25 m
Approche levée	15 m
Sortie de bunker	13 m
Approche pitchée longue	40 m
Attaque de green	90 m

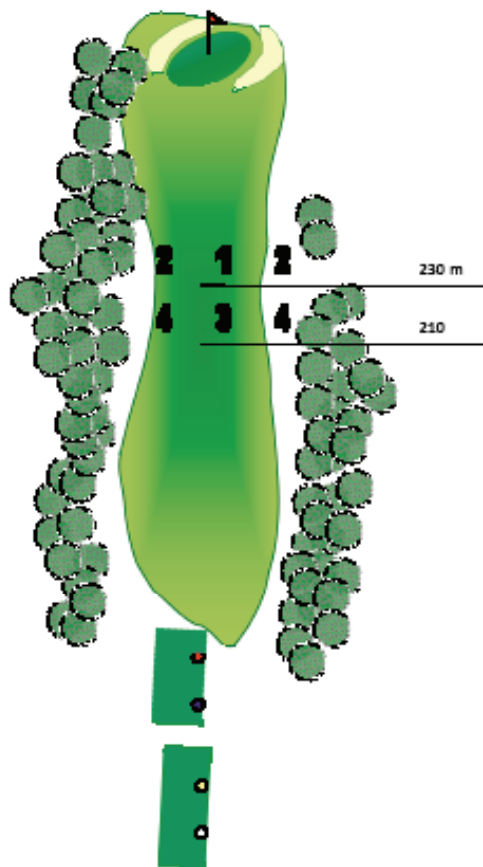


SCORE PETIT JEU

Le score stroke play de l'approche/putt donne le score OPEN

MISE EN JEU

6 mises en jeu évaluées par parcours de 9 trous.



Démarche :

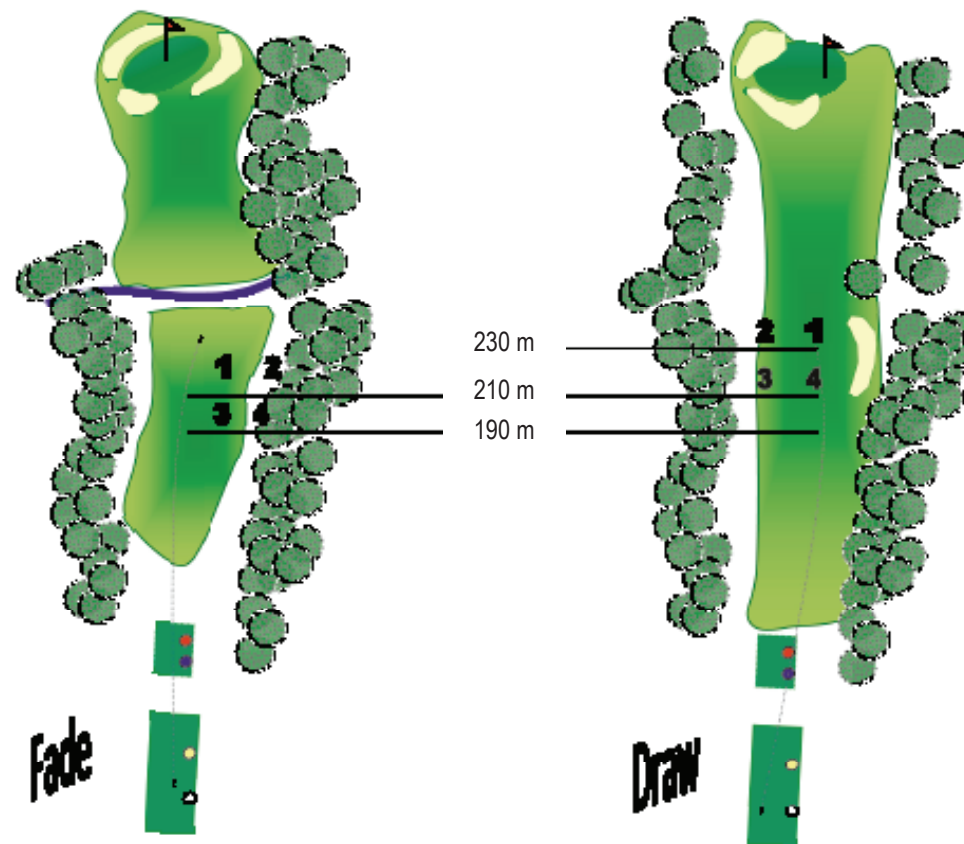
Choisissez un repère, tel qu'un piquet 135m, un bunker ou un arbre. Du départ, calculez la distance jusqu'au repère et déplacez vous jusqu'à obtenir 210 m. Marquez sur le carnet l'emplacement de la mise en jeu à évaluer. Les filles partiront 30 m devant.

La limite à droite et à gauche se situe dans le petit rough, soit 6 m maxi du fairway.

12 mises en jeu évaluées, 6 par parcours de 9 trous.

MISE EN JEU À EFFETS

4 effets sont évalués sur 4 trous différents du parcours : 2 draw et 2 fade.



12 mises en jeu à effet, 4 par parcours de 9 trous (2 fades, 2 draw)

RÈGLES

30 questions sont présentées sous forme de diaporama où il faut répondre par «vrai/faux» ou «oui/non».

1 bonne réponse	0
1 erreur	1

BARÈME GÉNÉRAL DES OPENS

Équivalence des niveaux

SCORES

LE SCORE OPENS après 9 trous S'OBTIENT EN ADDITIONNANT LE SCORE DE L'APPROCHE PUTT ET LE SCORE DE LA MISE EN JEU

Il faut 5 parcours pour obtenir le score total et le niveau d'OPEN.

< à 151		niveau 3		OPEN noir
de	151	à	160	
	161	à	170	
niveau 1		niveau 2		OPEN blanc
de	171	à	180	
	181	à	190	
niveau 1		niveau 2		OPEN jaune
de	191	à	200	
	201	à	210	
niveau 1		niveau 2		OPEN bleu
de	211	à	220	
	221	à	230	
niveau 1		niveau 2		OPEN rouge
de	231	à	240	
	241	à	250	
niveau 1		niveau 2		OPEN rouge
de	251	à	260	
	261	à	270	
niveau 1		niveau 2		OPEN rouge
de	281	à	290	
	291	à	310	

L'animation

L'école de golf sera d'autant plus attrayante qu'elle organisera tout au long de l'année des animations ludiques et festives.

Cela permet de sortir d'une éventuelle routine de cours, de passer un moment «fun» et de tisser des liens privilégiés entre pros, jeunes, bénévoles et parents.

Exemples :

- ~ Fête de Noël : rencontrer le père Noël...
- ~ Fête de Pâques : Vive le chocolat !
- ~ Carnaval au golf (l'occasion de faire de belles photos) ou Halloween.
- ~ Fête de l'école de golf de fin d'année, kermesse, vide grenier, jeux, démonstration des enfants devant les parents.
- ~ Coupe parents / enfants ou parrainage.
- ~ Création d'une galerie photo avec album à la clé



Exemple album golf de Biscarosse

Remarque : au-delà de l'animation «photos», vous pouvez aussi prendre vos groupes en photo chaque année pour constituer un album souvenir, consultable par tous au clubhouse : «les promos de l'école de golf !».

LE RECRUTEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCOLE DE GOLF

Il existe différents moyens pour augmenter le nombre de jeunes à l'école de golf. Les deux moments clés sont en fin ou en début d'année scolaire. Pour faire la promotion de l'école de golf, il est nécessaire de distribuer un flyer attractif qui donne envie de s'inscrire à l'école de golf et contenant les informations essentielles. De la même façon, n'hésitez pas à relayer ces opérations sur les réseaux sociaux.

Les opérations de découverte au sein du golf

► L'opération «Amène ton copain au golf»

Cette opération est très appréciée et permet de récupérer de nombreux nouveaux jeunes golfeurs. Cela consiste à proposer à chaque jeune déjà inscrit d'amener au golf un ou plusieurs camarades non golfeurs. Le non golfeur découvre le golf en étant généralement «coaché» par son camarade golfeur, au practice et sur le parcours (sur quelques trous). L'organisation de la séance doit être adaptée à l'accueil de ce nouveau public. Il existe plusieurs formules pour faire découvrir le golf à un copain comme le «scramble découverte» qui est très apprécié.

Le «scramble découverte» est un système de parrainage permettant de faire découvrir le golf à des débutants, dans un esprit de convivialité et dans de réelles conditions de jeu. Le scramble se joue en général sur 6 trous en utilisant les repères habituellement utilisés par les jeunes golfeurs (pitch and putt, parcours «Drapeaux», parcours jeune voire parcours standard pour les meilleurs).

L'originalité de cette formule réside dans la constitution d'une équipe associant un jeune golfeur et un jeune non-golfeur. Son atout principal est le partage de la connaissance et du plaisir du jeu de golf.

Il s'agit d'un dispositif efficace garantissant un excellent taux de transformation de l'essai.

Le «scramble découverte» offre de nombreuses possibilités de panachage (tous joueurs, femmes, seniors, joueurs d'entreprise).

► Les opérations «Portes ouvertes»

Ce sont des opérations qui consistent à accueillir des jeunes à l'occasion d'initiation gratuite. Chaque golf s'organise comme il le souhaite pour faire découvrir l'activité dans les meilleures conditions dans le but de faire adhérer les jeunes à l'école de golf. Vous trouverez sur extranet des outils de communication (affiches personnalisables notamment) pour faire la promotion de votre opération «portes ouvertes». (cf. Extranet ffgolf / Services / Documentations / Opération découverte / Communication / Tous au golf junior)

► Le golf scolaire

C'est un moyen de promotion et de développement du golf souvent nécessaire sur le plan local. Il contribue à améliorer l'image du golf (Nous vous conseillons de cibler vos actions en direction des écoles primaires.).

Dans le cadre du golf en école primaire, le projet doit être coordonné avec le comité départemental qui a signé une convention avec les services départementaux de l'Éducation Nationale. Ainsi, pendant le temps scolaire, le golf peut être proposé comme toute autre activité sportive. Cela peut durer le temps d'un cycle, composé de 5 à 10 séances, dont l'une au moins se déroule sur le golf. Il est ensuite possible d'accueillir l'ensemble des enfants initiés à revenir sur la structure avec leurs parents et leur présenter votre projet d'école de golf.

Il existe deux méthodes pour faire découvrir le golf aux scolaires :

- La première consiste à recevoir **la classe au golf à chaque séance, mais attention, ce principe ne doit pas induire de coût lié à l'encadrement ou l'accès au golf, sinon, préférer la 2^e méthode ci-dessous.**

L'avantage : les jeunes scolaires découvrent le lieu du golf et se sentent à l'aise. Ils jouent sur le parcours (n'imaginons pas un instant qu'ils restent cantonnés au practice et qu'ils ne soient jamais allés au club-house !). Faites en sorte qu'ils découvrent le club-house !

L'inconvénient : l'occupation du terrain et des installations (une classe de 25 élèves prend de la place !), le déplacement est coûteux (souvent la commune s'en charge),

N'optez pour cette méthode que si votre structure a les moyens de les accueillir et a inscrit ce projet dans une réelle démarche de club.

- La deuxième méthode permet aux enfants de **s'initier pendant leur cycle sur un terrain de la commune** (stade, parc, zone herbeuse...), c'est le «**golf au stade**» qu'on appelle le **P'tit golf** !

Le cycle se déroule généralement sur le terrain de sport de l'établissement. Le professeur des écoles assure le cours, comme il ferait pour n'importe quelle activité.

Cependant, il a la possibilité de s'appuyer sur un conseiller pédagogique de sa circonscription (CPC) qui l'aidera à mettre en place son projet golf.

Dans ce cas, le comité départemental de golf, dans le cadre de la convention signée avec les services départementaux de l'Éducation Nationale, peut proposer une formation sur l'utilisation du matériel pédagogique adapté : le sac pédagogique «P'tit Golf» et le livret

pédagogique «Le P'tit golf à l'école» (cf. 3^e partie Fiches pratiques : «Le golf à l'école primaire»).

En fin de cycle (sur la dernière ou les deux dernières séances), la classe vient au golf pour découvrir un vrai parcours. La commune ou l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré) peut en général prendre en charge le coût du déplacement.

Cette journée est principalement orientée autour de jeu sur le parcours (que vous pouvez facilement aménager grâce au matériel du sac pédagogique P'tit golf). L'idéal est que les enfants aient pu évoluer sur au moins trois vrais greens. Vous pouvez alors en lien avec votre comité départemental délivrer le Drapeau Vert à TOUS LES enfants. (cf. 3^e Partie Fiches Pratiques : «Commande documents et matériel»).

Attention, la législation dans le cadre scolaire ne permet pas de faire de la publicité pour tel ou tel club de sport. Il est important de ne pas faire de détection de jeunes pendant le cycle, sur le temps scolaire.

Cependant, il est tout à fait possible (et même fortement conseillé) pour le club d'organiser une «passerelle» permettant l'accueil de ces jeunes par la suite dans le club. La «passerelle» consiste à proposer à tous les enfants (lors de la dernière journée de cycle au sein du club) de revenir jouer au golf lors d'une animation qui leur sera dédiée. Ce sera ainsi l'occasion de promouvoir votre école de golf et de faire adhérer de nouveaux jeunes.

Toutes les infos sur le site ffgolf.org

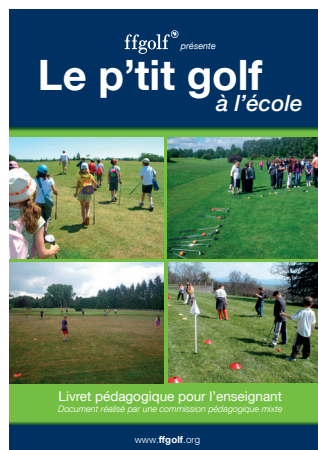
► Le périscolaire

Le temps périscolaire est constitué des heures qui précèdent et suivent la classe pour les élèves de maternelle et de primaire. Il s'agit donc de la période d'accueil du matin avant la classe, du temps méridien (de la fin de la matinée au retour en classe l'après midi), de la période d'accueil du soir immédiatement après la classe.

Les communes sont chargées d'organiser des activités sportives ou culturelles, elles s'appuient sur leurs propres animateurs et/ou éducateurs territoriaux, mais aussi sur des éducateurs sportifs extérieurs.

En ce qui concerne le golf, ce temps périscolaire permet la pratique de notre activité sur les terrains de sport de l'établissement ou sur le golf si l'école est située à proximité du club.

Les clubs ont un intérêt certain à se positionner sur ces créneaux. Pour cela, il faut avant tout se renseigner auprès de votre mairie.



Pour vous aider, la ffgolf propose un protocole de mise en place de cette activité et des documents explicatifs sur cette «nouvelle» pratique. (cf. partie fiches pratiques : «La réforme des rythmes scolaires» et «Tableau récapitulatif de mise en place de l'activité dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires»).

► Les actions de promotion à l'extérieur du golf

Il existe des forums d'associations sportives au sein de la commune, des fêtes du sport, des opérations organisées par des grandes enseignes... C'est un moment de rencontre avec un public large qui permet de présenter son activité. Il faut animer un atelier golf et renseigner le public.

Pour cela, en fonction de l'espace dont vous disposez, vous pouvez utiliser différents matériel

- Pour un espace réduit, le SNAG ou ShortGolf est idéal. Les balles se scratchent sur les cibles. La face de club est plus large et la balle plus grosse. Le débutant frappe sur un petit tapis avec la balle sur un tee. C'est facile, coloré et ludique !
- Pour un espace plus grand, vous pouvez aménager un espace de frappe vers un champ avec des clubs normaux. Mais optez pour des balles légères type p'tit golf ou swin.

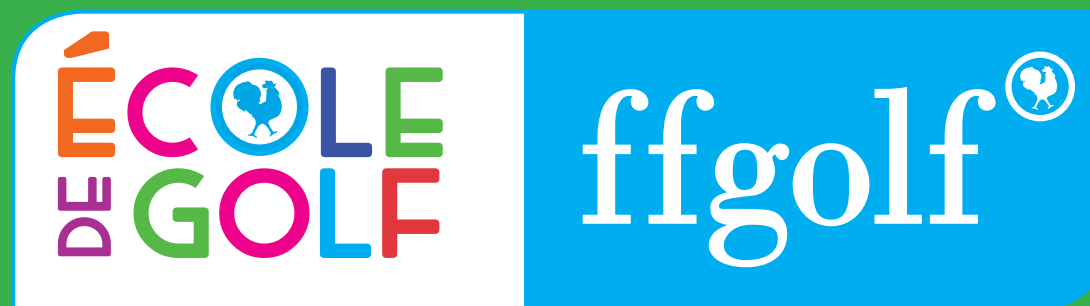
Dans tous les cas, demandez conseil auprès de votre comité départemental, qui a parfois du matériel à vous prêter. Certains ont même fait l'acquisition d'une structure gonflable pour ce type d'animation.

Contacts utiles :

Fédération française de golf : 68, rue Anatole France • 92309 Levallois-Perret cedex
Tél. 01 41 49 77 71 • golf.juniors@ffgolf.org • ffgolf@ffgolf.org • www.ffgolf.org • [@ffgolf](https://www.instagram.com/ffgolf) • [#ffgolf](https://www.facebook.com/ffgolf)

Ludivine KREUTZ - 01 41 49 77 71 - ludivine.kreutz@ffgolf.org
Charlotte MARLIER - 01 41 49 77 28 - charlotte.marlier@ffgolf.org

GUIDE fédéral



2^e partie : Informations administratives et réglementaires

2^e partie : Informations administratives et réglementaires

LE DOSSIER D'INSCRIPTION

Il est important d'être attentif à la qualité du dossier.

Les documents nécessaires à l'inscription concernent :

1. La fiche d'inscription
2. La licence
3. Le certificat médical
4. La fiche d'urgence médicale
5. Les autorisations parentales
6. Le règlement intérieur (ou charte de l'école de golf)

Vous trouverez un exemple de ces formulaires dans les fiches pratiques en téléchargement sur le net (documentations/jeunes/école de golf).

1. La fiche d'inscription

Outre les informations administratives concernant l'enfant, cette fiche doit reprendre les différents règlements qui sont liés à l'inscription de l'enfant à l'école de golf (cf. 3^e partie Fiches pratiques : «Administratif», «Fiche d'inscription») :

- Le règlement des cours de l'école de golf (est dû soit au club soit au pro en fonction de la structure juridique de l'école de golf)
- Le droit de jeu supplémentaire éventuel pour accéder au parcours
- Le montant de la licence :
 - o Pour une première prise de licence (nouvel élève), il conviendra de privilégier la licence «16 mois» (fin de l'année en cours + année suivante)
 - o Pour les enfants qui ont déjà une licence en cours au moment de l'inscription, il est judicieux de demander aux parents d'établir un chèque qui ne sera débité qu'en fin d'année avec la commande effective de la licence.
- La cotisation pour adhérer à l'association sportive. Elle est indispensable pour que l'enfant ait le statut licencié membre AS (lien 1)

Cela permet de régler dès le mois de septembre tous les détails relatifs à la pratique du golf qui permet de finaliser le dossier d'inscription, évite d'avoir des jeunes membres de l'école de golf qui ne sont malheureusement pas licenciés.

2. La licence

La licence est **obligatoire** dans trois cas et selon des fondements juridiques différents :

1 / Pour les membres de votre association sportive (cf. article 2 des statuts fédéraux agréés par le Ministère chargé des sports) :

«La licence est obligatoire pour tous les membres adhérents des associations affiliées. En cas de non respect de cette obligation par une association, la ffgolf pourra suspendre l'affiliation de cette association dans les conditions prévues par le règlement disciplinaire.»

2 / Pour pratiquer le golf en compétition (cf. règlement sportif de la compétition et statuts fédéraux)

«La licence est annuelle. Elle est délivrée aux joueurs amateurs et sportifs professionnels par la ffgolf et ouvre droit à participer aux activités sportives qui s'y rapportent, ainsi qu'à son fonctionnement, dans les conditions fixées par les statuts et le règlement intérieur.»

3 / Lorsque le club l'exige dans son règlement intérieur ou ses conditions générales de vente.

Les raisons pour prendre la licence sont donc :

Il est important de noter que les licenciés bénéficient des assurances suivantes :

- **Assurance obligatoire responsabilité civile.** Elle vise à couvrir les accidents corporels et matériels que les licenciés pourraient causer à des tiers dans le cadre de leur pratique du golf en France ou à l'étranger. Les enseignants licenciés bénéficient de l'assurance obligatoire responsabilité civile professionnelle.
- **Assurance facultative individuelle accident*.** Elle vise à indemniser les dommages corporels que les licenciés pourraient subir à la suite d'un accident sans tiers responsable identifié ou s'il se blessait seul.
- **Assurance facultative assistance/rapatriement*.** Elle vise à couvrir les frais d'assistance et de rapatriement en cas d'accident lors d'un séjour golfique en France ou à l'étranger.



* Modalités de renonciation aux assurances facultatives

À compter de la délivrance de la licence, les licenciés disposent d'un délai d'un mois pour renoncer au bénéfice des assurances facultatives « Individuelle Accident » et/ou « Assistance / Rapatriement » auprès de la ffgolf par e-mail à juridique@ffgolf.org ou par courrier à l'adresse ffgolf - Service licence - 68, rue Anatole-France 92309 Levallois Perret cedex en précisant :

- leurs coordonnées : nom - prénom - adresse postale - tél. fixe ou mobile - e-mail - n° de licence 2017 ;

- les garanties d'assurances dont ils ne souhaitent pas bénéficier.

Les licenciés qui auront formulé cette demande dans le délai imparti recevront un chèque de la ffgolf du montant de(s) l'assurance(s) dont ils ne voudront pas bénéficier soit : 0,64 € (tarif de l'Individuelle Accident), 0,07 € (tarif de l'Assistance / Rapatriement).

Notion de lien du licencié :

À chaque enregistrement d'une licence ffgolf, le club précise le « lien » existant entre le joueur et le club (golf ou association sportive).

Trois liens sont possibles pour le club :

Lien 01 ou Membre AS	Pour le joueur membre de l'association sportive (lorsqu'elle existe).
Lien 02 ou Abonné golf	Pour le joueur abonné au golf (entité juridique gestionnaire de l'équipement) mais non membre de l'association sportive.
Lien 03 ou Indépendant golf	Pour le joueur non membre ou non abonné du club qui règle sa licence à l'occasion d'un passage dans le golf.

NB : Le joueur membre de l'association sportive et abonné à la structure gestionnaire du golf sera enregistré en lien 1.

Sur le plan sportif, le lien 1 permettra au jeune de participer à toutes les animations et compétitions organisées par l'Association Sportive de son club. Le lien 1 est en outre indispensable si un jeune souhaite représenter son club lors d'une compétition par équipes.

3. Le certificat médical

Le certificat médical est **obligatoire pour jouer en compétition et lors d'une commande de première licence** (sous réserve de modifications législatives ou réglementaires).

Une fois que le certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf datant de moins de 12 mois est enregistré, grâce à votre licence, tous les clubs peuvent en vérifier la validité.

4. La fiche d'urgence médicale

Dès lors que vous avez la responsabilité d'un mineur, vous devez pouvoir joindre les représentants légaux de l'enfant en cas d'urgence médicale.

Il est donc indispensable d'avoir au club et pour chaque enfant mineur une fiche d'urgence médicale sur laquelle seront inscrits les numéros auxquels sont joignables les parents ou une personne susceptible de les prévenir ainsi que des observations médicales importantes (cf. 3° partie Fiches pratiques : « Administratif », « Fiche d'urgence médicale »).

Lors d'un déplacement (compétition à l'extérieur par exemple), le responsable doit penser à emporter une copie des fiches d'urgence médicale des enfants concernés.

5. Les autorisations parentales

Outre cette fiche d'urgence qui est indispensable et obligatoire, il est conseillé de demander aux parents de signer lors de l'inscription à l'école de golf les documents suivants :

a. Autorisation d'accompagnement en transport par un enseignant ou un bénévole

Les noms des bénévoles ou de l'enseignant doivent être précisés.

(cf. 3° partie Fiches pratiques : « Administratif », « Autorisation d'accompagnement en transport »)

b. Autorisation de filmer, photographier, exploiter et diffuser l'image

À l'occasion des animations ou compétitions, l'AS pourra communiquer à travers son site internet, son facebook ou autres. Les photos rendent les informations plus sympathiques. (cf. 3° partie Fiches pratiques : « Administratif », « Autorisation de filmer, photographier, exploiter et diffuser l'image »).

c. Autorisation parentale de prélèvement en cas de contrôle anti-dopage

« L'article R 232-52 du Code du Sport (Annexe I) prévoit que les prélèvements effectués dans le cadre d'un contrôle antidopage nécessitant une technique invasive (prélèvements sanguins ou de phanères) ne peuvent être effectués par le préleveur qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal du mineur ou majeur protégé.

Le même article précise que « l'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôles » susceptible de donner lieu, aux termes de la réglementation de lutte contre le dopage, à une sanction d'interdiction de participer à une compétition pour une durée de deux ans. »

Le Ministère chargé des Sports en collaboration avec l'AFLD a souhaité mettre à disposition des fédérations sportives un formulaire d'autorisation (cf. 3^e partie Fiches pratiques : «Administratif», «Autorisation parentale de prélèvement en cas de contrôle anti-dopage»).

La ffgolf invite ses Clubs, lors de la prise ou du renouvellement de licence, à soumettre les parents des mineurs concernés à la signature de cette autorisation.

Les athlètes mineurs devront lors de tout déplacement (stage, compétition) être munis de cette autorisation (originale ou copie) pour, le cas échéant, la présenter aux préleveurs.»

Lors des compétitions, les jeunes compétiteurs mineurs du club doivent avoir avec eux cette autorisation pour être en mesure de la présenter lors d'un contrôle.

Par précaution, il est conseillé de conserver au club une copie de cette autorisation.

d. Fiche sanitaire de liaison

En cas de séjour ou de stage avec des mineurs, il est important de se renseigner sur les documents supplémentaires qu'il est important de demander aux parents.

La fiche sanitaire de liaison (cf. 3^e partie Fiches pratiques : «Administratif», «Fiche sanitaire de liaison»), en tant qu'imprimé type préétabli, n'a plus un usage obligatoire et ne peut être exigée.

Cependant, les parents sont tenus de fournir «un document attestant que le mineur a satisfait aux obligations fixées par la législation relative aux vaccinations » ainsi que des «renseignements d'ordre médical» dont la nature et la liste sont fixées par l'arrêté du 20 février 2003.

On y retrouve des informations relatives aux :

- vaccinations obligatoires
- antécédents médicaux ou chirurgicaux de l'enfant
- pathologies chroniques ou aiguës en cours

6. La Charte ou le règlement intérieur de l'école de golf

Le règlement intérieur est indispensable pour le bon fonctionnement de l'école de golf. Il précise entre autre le rôle des différentes parties (direction, association sportive, enseignant et élève) intervenant dans l'organisation de l'école de golf. Il peut être établi sous forme de contrat, dans ce cas, chacune des parties doit en être signataires ou sous forme de document «officiel» du club qui doit être affiché et connu de tous.

Le règlement intérieur reprend l'ensemble des droits et devoirs des différentes parties : comportement, tenue, présence, ponctualité, conditions d'accès aux différentes zones d'entraînement et au(x) parcours. Il peut reprendre de façon large l'organisation de l'école de golf, les horaires, composition des groupes et tarifs.

Il est possible d'ajouter une «charte espoirs» pour ceux et celles qui participent aux compétitions fédérales (tenue obligatoire de l'équipe, participation aux entraînements lors des vacances, participation aux compétitions par équipe, etc.).

Nous conseillons vivement d'y annexer le projet sportif de l'école de golf (ambitions sportives dans les différents groupes et catégorie d'âge...) auquel les différentes parties doivent également adhérer.

Pour s'adapter au fonctionnement de l'association, il est nécessaire de faire du sur-mesure. C'est pourquoi nous ne vous proposons pas un modèle type mais une liste commentée des points qui peuvent y figurer (cf. 3^e partie Fiches pratiques : «Administratif», «Règlement Intérieur»).

Remarque : il est obligatoire d'avoir une trousse de secours au sein du club pour parer aux premiers gestes de soin mais attention vous ne pouvez pas utiliser n'importe quoi pour soigner une égratignure ! Vous trouverez sa composition exacte en 3^e partie (cf. Fiches pratiques : «Trousse de secours»).

LA RÉGLEMENTATION

Les obligations légales de l'enseignant

Un pro de golf, comme tout éducateur sportif diplômé et rémunéré, a des obligations légales qui sont recensées dans le Code du Sport.

En résumé, il a une :

- Obligation de qualification pour enseigner le golf contre rémunération (les diplômes visés sont le BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS, BEES1, BEES2 – mention golf)
- Obligation de déclaration d'activité auprès de la DDCS(PP) qui délivrera une carte professionnelle au pro (si son casier judiciaire est vierge de condamnation pénale). La carte professionnelle est valable 5 ans et la démarche est désormais dématérialisée : www.eaps.sports.gouv.fr
- Obligation d'afficher dans le club :
 - o La photocopie de son diplôme
 - o La photocopie de sa carte professionnelle
- Obligation d'avoir contracté une assurance responsabilité civile professionnelle (RC pro). Si l'enseignant est licencié, il bénéficie d'une assurance responsabilité civile

professionnelle.. Dans le cas contraire, il devra en souscrire une auprès de l'assureur de son choix.

Les obligations du golf

Conformément au code du sport, les golfs ont des obligations :

- Tout propriétaire d'un équipement sportif est tenu d'en faire la déclaration à l'administration en vue de l'établissement d'un recensement des équipements
- Les exploitants de golf doivent souscrire pour l'exercice de leur activité des garanties d'assurance couvrant leur responsabilité civile, celle de leurs préposés salariés ou bénévoles et celle des pratiquants du sport.

Les obligations et les démarches liées au déplacement avec des groupes de mineurs

La réglementation française évoluant sans cesse, il est incontournable que le responsable se renseigne avant un déplacement (avec ou sans hébergement) sur la législation en vigueur à ce moment-là.

1. Démarches générales :

Lors d'un déplacement, il est important d'emmener une copie de tous les documents qui ont été signés par les parents dans le dossier d'inscription de l'école de golf (fiche d'urgence médicale et autorisations parentales). A cela s'ajoutent, les documents suivants:

- Traitements médicaux dans les conditionnements d'origine accompagnés des prescriptions médicales
- Carte nationale d'identité ou passeport
- Carte européenne de sécurité sociale
- Autorisation de sortie du territoire pour certaines destinations (ex : Afrique du Sud)

2. Séjour avec hébergement :

a./ Si le séjour comprend au moins une nuit et se déroule dans le cadre d'une **compétition fédérale**, il n'y a aucune démarche particulière à faire.

b./ Si le séjour se déroule dans un **autre cadre** (stage par exemple) et qu'il comprend une

La réglementation entraîne des obligations qui varient en fonction des situations

ou plusieurs nuits à l'**extérieur du domicile parentale**, que le nombre d'enfants mineurs est supérieur ou égal à **7 licenciés**, âgés de 6 ans au moins, vous devez obligatoirement **déclarer ce séjour sportif auprès de la DDCCS(PP)** du lieu où votre association a été enregistrée et héberger les enfants dans un centre agréé « accueil collectif de mineurs » (liste à disposition dans les DDCCS(PP):

- La déclaration se fait à travers ce formulaire CERFA :
<http://www.jeunes.gouv.fr/IMG/UserFiles/Files/D%C3%A9c%20AH%C3%A9b-l.pdf>
- La déclaration est à renvoyer complétée au moins deux mois avant le départ,
- La confirmation des informations déclarées se fait une semaine avant le départ.

Remarque : vous pouvez également faire la déclaration en ligne :

<https://tam.extranet.jeunesse-sports.gouv.fr/identification.aspx>

• **Règlementation concernant l'encadrement :**

- Obligation légale de respecter le droit du travail (durée du travail = 10h maximum sur une amplitude maximum de 12h, repos quotidien de 11h consécutif, etc.)
- Obligation légale d'être qualifié (donc diplômé) pour encadrer spécifiquement l'activité physique et sportive concernée (BEES1, BEES2, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS - mention golf)
- Obligation d'honorabilité (casier judiciaire vierge) qui se justifie avec la délivrance de la carte professionnelle

• **Règlementation concernant l'organisateur :**

- Obligation d'assurance responsabilité civile avec attestation d'assurance à jour
- Désignation d'une équipe d'encadrement d'au moins 2 personnes dont un directeur de séjour clairement identifié (et majeur).

L'obligation d'information sur les incivilités dans le sport et la lutte contre le dopage

Il est de la responsabilité de tous de vérifier que la pratique du sport se fait dans les meilleures conditions possibles, dans le bien-être et l'épanouissement du jeune.

Quelques précautions à prendre concernant l'hygiène de vie (extrait du livret « Mon enfant joue au golf en compétition ») :

« Seule la combinaison harmonieuse de l'entraînement et de l'alimentation favorise une condition physique optimale.

Pour cela, une alimentation équilibrée et variée est indispensable. Le petit déjeuner par exemple, doit assurer le quart des besoins quotidiens. Ne pas « sauter » de repas, consommer

des aliments de tous les groupes (fruits, légumes, pain, laitages, viandes..) sans oublier de boire 1,5 litres d'eau par jour.

Les compléments alimentaires et autres «cocktails» et «vitamines» ne sont pas nécessaires. Quant au sommeil, (qu'on veillera à programmer à horaires réguliers), il est essentiel pour la récupération physique et mentale.

Concernant l'usage des médicaments, votre médecin de famille vous dira que l'auto médication est à proscrire. En effet, un médicament pris «au hasard» peut appartenir à la liste des produits interdits en compétition.

Au moindre problème, à la moindre question, n'hésitez pas à en parler au responsable du haut niveau, à l'entraîneur ou au médecin de votre club. Ils sont à votre disposition pour permettre à votre enfant d'assouvir sa passion du golf dans les meilleures conditions possibles.»

Concernant la prévention et la lutte contre les incivilités, les violences et les discriminations dans le sport, vous pouvez consulter le guide juridique sur :

<http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/guidejuridique.pdf>

Victimes de violences sexuelles dans le sport : appelez le « 08 victimes » :
08 842 846 37.

Si vous êtes témoins, victime, si vous avez le moindre doute, il faut en parler.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous renseigner auprès du Ministère de la santé, de la jeunesse et des sports : www.sports.gouv.fr

Concernant la lutte contre le dopage, si vous vous posez des questions sur le dopage : appelez le numéro vert

ECOUTE DOPAGE

du lundi au vendredi de 10h00 à 20h00

N° : 0 800 15 2000

Appel gratuit et anonyme depuis un poste fixe

Vous pouvez consulter également le site : www.ecoutedopage.com

L'objectif est :

- d'informer les sportifs
- de prévenir les entraîneurs et les dirigeants
- d'accompagner la famille et l'entourage
- de soigner

L'AMPD (Agence Médicale de Prévention du Dopage) permet des consultations anonymes, confidentielles et gratuites, réalisées par une équipe spécialisée de médecins et psychologue.

Vous pouvez vous renseigner auprès de votre agence régionale AMD, de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) ou auprès de l'AFLD (Agence Française de Lutte contre le Dopage)

Tél : 01 40 62 76 76

Mail : info@afl.fr

Site : www.afl.fr

Vous pouvez également consulter les informations concernant l'antidopage sur le site de la Fédération française de golf à la page : <http://www.ffgolf.org/Golf-Amateur/Antidopage>

STATUTS ET DROITS DES BÉNÉVOLES

Le statut de bénévole

Le bénévolat est le pilier de la vie associative. Selon le Conseil économique, social et environnementale (CESE) «le bénévole est celui qui s'engage librement pour mener à bien une action en direction d'autrui, action non salariée, non soumise à l'obligation de la Loi, en dehors de son temps professionnel et familial.»

L'État a pris des dispositions pour reconnaître le statut des bénévoles et leur permettre de bénéficier de certains avantages (congés de représentation, formation continue, fiscalité, validation d'acquis d'expérience...)

Pour en savoir plus :

[service-public.fr](http://vosdroits.service-public.fr) (<http://vosdroits.service-public.fr>)

www.associations.gouv.fr (<http://www.associations.gouv.fr>)

<http://www.cyberjeune.org/ficheprat/ficheprat/fiche.php3?id=63>

Le bénévole associatif est une personne physique qui, de sa propre initiative et de manière volontaire, décide d'agir dans l'intérêt d'une association, pour permettre à cette dernière de réaliser l'objet pour lequel elle a été constituée.

Le bénévolat est la situation dans laquelle une personne fournit à titre gratuit une prestation de travail pour une personne ou un organisme. Le bénévolat se distingue donc de la situation de travail (ou salariat) essentiellement par les critères suivants :

Le bénévole ne perçoit pas de rémunération. Il peut être dédommagé des frais induits par son activité (déplacement, hébergement, achat de matériel...).

Le bénévole n'est soumis à aucune subordination juridique. Il ne peut être soumis à aucune instruction ou ordre impératif, et ne peut être sanctionné par l'association, comme pourrait l'être un salarié. Sa participation est volontaire : il est toujours libre d'y mettre un terme sans procédure ni dédommagement. Il est en revanche tenu de respecter les statuts de l'association, ainsi que les normes de sécurité dans son domaine d'activité.

Ces éléments de définition doivent servir à éviter une requalification, toujours possible, de l'activité bénévole en activité salariée, avec toutes les conséquences que cela peut avoir pour l'association : assujettissement du salarié au régime général, paiement de cotisations sociales, nécessité d'observer les règles du code du travail... Sur le cumul au sein d'une même association d'une activité salariée et d'une activité bénévole, voir ci-dessous.

Le cadre général de l'intervention des bénévoles associatifs

On l'a vu, les bénévoles ne sont pas salariés de l'association. Pour autant, en raison de l'importance qualitative et quantitative qui s'attache à leur intervention, la loi leur offre un certain nombre de garanties, sur le plan notamment de la protection sociale (assurance contre les accidents du travail), des possibilités de remboursement des frais engagés pour la mise en œuvre de leurs activités bénévoles, ou de la compatibilité entre certaines situations (retraité, préretraité, chômeur) et l'exercice d'activités bénévoles.

Avant d'aborder ces différentes questions, il est utile de signaler qu'en cas d'accident survenu à un bénévole dans le cadre de son activité pour l'association (et hors cas de prise en charge au titre des accidents du travail visés ci-dessous), cette dernière peut voir sa responsabilité civile engagée, s'il peut lui être reprochée une faute : défaut de surveillance, sécurité mal assurée... Dans ce cas, le bénévole pourra demander réparation de son préjudice devant les tribunaux civils, au titre de la faute de l'association et de l'existence d'une «convention tacite d'assistance» liant l'association à son bénévole. **Pour se prémunir contre ces risques, il est donc obligatoire pour les dirigeants d'associations de souscrire une assurance responsabilité civile en application du code du sport.**

D'autre part, il existe **une responsabilité civile optionnelle pour les mandataires sociaux**. Renseignez-vous auprès du service juridique de la Fédération.

Le bénévolat est le pilier de la vie associative. Le bénévole ne perçoit pas de rémunération mais bénéficie d'un statut et de protections

Les assurances complémentaires

L'assurance volontaire «accidents du travail» des bénévoles associatifs

Hormis les assurances prises par l'association pour couvrir les risques en matière de responsabilité civile, la protection sociale de droit commun (assurance maladie-maternité, invalidité-décès, assurance accidents du travail, assurance vieillesse) est réservée aux salariés, c'est-à-dire aux personnes qui, dans le cadre d'un lien de subordination, échangent leur travail contre une rémunération.

Toutefois, pour tenir compte de la situation des bénévoles, une loi du 27 janvier 1993 (intégrée au Code de la sécurité sociale) permet aux organismes d'intérêt général de souscrire, au profit de leurs bénévoles, une assurance volontaire couvrant les risques «accidents du travail et maladies professionnelles» (Code Séc. sociale, art. L. 743-2 et R. 743-4 et suiv.). Ce dispositif répond aux conditions suivantes :

- les organismes concernés sont ceux visés par l'article 200 du Code général des impôts, c'est-à-dire les «œuvres ou organismes d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel, ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises»,
- la cotisation est prise en charge par l'organisme. Son montant forfaitaire est fixé chaque année par arrêté ministériel, en fonction des tâches effectuées par les bénévoles (travaux administratifs, travaux autres qu'administratifs, participation au conseil d'administration, à l'assemblée générale ou à des réunions organisées par l'autorité publique, à l'exclusion de toute autre activité),
- les bénévoles couverts au titre de cette assurance volontaire ont droit, en cas d'accident du travail (ou, dans certaines conditions, d'accidents de trajet), c'est-à-dire d'accident survenu sur le lieu ou s'exerce le bénévolat, aux prestations prévues par la sécurité sociale (exonération du ticket modérateur, tiers-payant...), à l'exception de l'indemnité journalière et de l'indemnité en capital versée en cas d'incapacité permanente inférieure à 10 %.

Les œuvres ou organismes d'intérêt général qui désirent souscrire une assurance couvrant les risques accidents du travail et maladies professionnelles pour tout ou partie de leurs bénévoles adressent à la caisse primaire d'assurance maladie dans le ressort de laquelle est situé chacun de leurs établissements une demande en ce sens (un formulaire de demande est à leur disposition).

La caisse primaire d'assurance maladie vérifie si la demande de l'œuvre ou de l'organisme répond aux conditions fixées par la loi, et lui notifie sa décision dans un délai d'un mois à compter de la date de réception de la demande.

Les bénévoles qui exercent au sein d'un organisme qui ne souhaitent pas souscrire à l'assurance volontaire visée ci-dessus peuvent, de leur propre initiative, adhérer à l'assurance volontaire «accidents du travail». Ils devront alors acquitter une cotisation et bénéficieront, en cas d'accidents, des prestations prévues par le code de la sécurité sociale, exception faite du versement d'indemnités journalières.

L'assurance «accidents du travail» des bénévoles des organismes à objet social

Ces bénévoles bénéficient (sauf s'ils sont déjà couverts à un autre titre) de la législation sur les accidents du travail, pour les accidents survenus par le fait ou à l'occasion des fonctions bénévoles qu'ils exercent dans les organismes à objet social dont la liste est fixée par le Code de la sécurité sociale (conseils d'administration des organismes de sécurité sociale, associations d'action éducative...). À la différence de l'assurance volontaire visée ci-dessus, la loi fait peser sur les organismes à objet social visés par ces dispositions une obligation d'assurer ses bénévoles contre les conséquences d'accidents du travail. Tous renseignements sur ce point peuvent être obtenus auprès des caisses primaires d'assurance maladie.

L'assurance maladie-maternité et l'assurance vieillesse

Les bénévoles exerçant au sein d'une association ne bénéficient à ce titre d'aucun droit à la prise en charge de leurs dépenses de santé en cas de maladie ou de maternité (ce que l'on appelle les « prestations en nature »). S'ils ne bénéficient, par ailleurs, d'aucune protection sociale (à titre de salarié, d'ayant droit d'un assuré social, de retraité, de demandeur d'emploi, du maintien de droits, ...), ils pourront, comme toute autre personne remplissant les conditions, être affiliés au régime général de la sécurité sociale au titre de la couverture maladie universelle (CMU) (demande à formuler notamment auprès de la caisse primaire d'assurance maladie).

S'agissant de l'assurance vieillesse, les activités de bénévole n'ouvrent aucun droit particulier. S'ils en remplissent les conditions, et si cela présente un intérêt pour eux, les bénévoles peuvent adhérer à l'assurance volontaire vieillesse de la sécurité sociale, sous réserve de remplir les conditions prévues par la loi. Ils pourront alors acquérir, en contrepartie de cotisations, des trimestres d'assurances qui leur donneront droit à une pension de vieillesse, en principe à partir de 60 ans.

Le bénévole responsable ou victime d'un dommage (sous réserves de modifications relatives au régime de la responsabilité civile)

a) Le bénévole victime d'un dommage

Les tribunaux judiciaires considèrent que lorsqu'un bénévole participe aux actions d'une association, il se crée automatiquement une convention tacite d'assistance entre l'association et le bénévole qui implique à la charge de l'association l'obligation d'indemniser le bénévole victime de dommages corporels.

Elle dispense le bénévole de prouver la faute de l'association.

En pratique, seuls les dommages corporels seront indemnisés, en complément des prestations en nature versées le cas échéant par un régime de sécurité sociale auquel serait affilié le bénévole.

Il appartient au bénévole de prouver la relation directe de cause à effet entre son intervention et le dommage.

Pour s'exonérer de l'obligation de réparation, l'association doit soit établir que l'inexécution de l'obligation de sécurité incluse dans la convention d'assistance résulte d'une cause étrangère (c'est à dire d'un cas de force majeure ou du fait d'un tiers), soit prouver que le bénévole a commis une faute qui exonère totalement ou partiellement, selon le rôle causal de cette faute, l'association de son obligation de réparation.

Cette obligation est indépendante de l'obligation à la charge du tiers, de réparer les dommages subis par un bénévole, dès lors qu'une faute de ce tiers est établie.

Les mêmes causes d'exonération que celles indiquées ci-dessus peuvent conduire à un partage ou à une exonération de la responsabilité du tiers.

b) Le bénévole responsable d'un dommage

Il existe entre l'association et le bénévole un lien de préposition car le bénévole agit sous l'autorité directe de l'association, même en l'absence de contrat de travail.

Ainsi, en cas de dommages causés par un bénévole, la responsabilité de l'association peut être engagée sur le fondement de la responsabilité du fait d'autrui (article 1384 du Code civil). Dans cette hypothèse, lorsque la faute ou l'imprudance du bénévole, dont la preuve demeure nécessaire, est susceptible d'être regardée comme l'accomplissement maladroit du lien de préposition, la responsabilité de l'association sera engagée, sans que celle-ci, après avoir indemnisé la victime, puisse exercer un recours contre le bénévole.



ffgolf[®]

68 rue Anatole France
92309 Levallois Perret cedex
ffgolf@ffgolf.org

